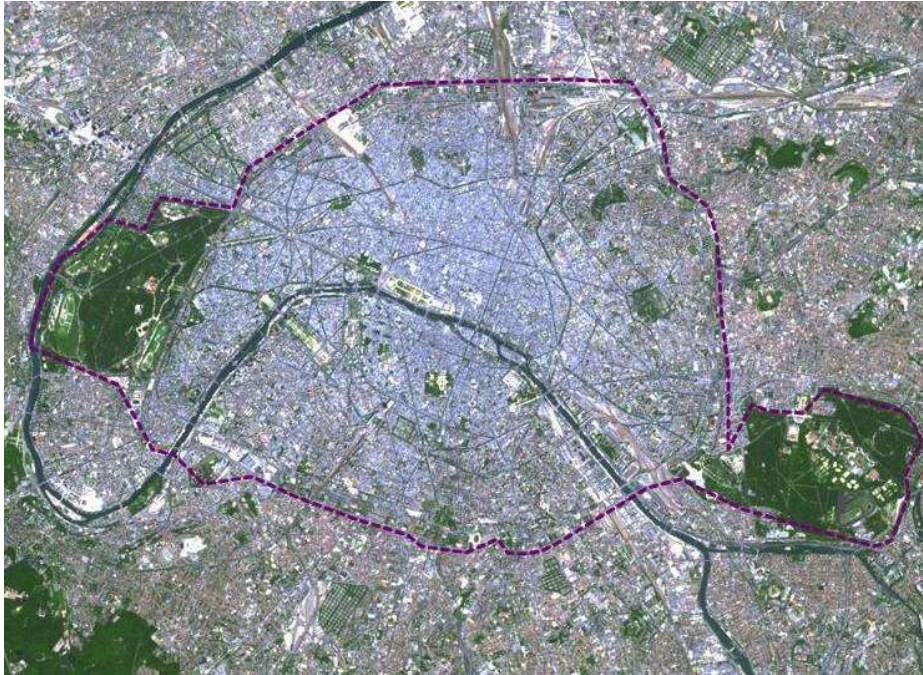


**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
BIOCLIMATIQUE DE PARIS**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE DU 8 JANVIER AU 29 FEVRIER 2024**  
**A LA DEMANDE DE Mme LA MAIRE DE PARIS**



Leaflet IGN BD Ortho

**COMMISSION D'ENQUÊTE**

Marcel LINET Président

Stéphane du CREST de VILLENEUVE suppléant Président

Jean-Paul BETI membre

Charlotte CAILLAU membre

Alain GILLES membre

Manuel GUILLAMO membre

Jacky HAZAN membre

Katarzyna KMONK membre

Georges SCHEIBER membre

**TOME 6/6 LES PIECES ANNEXES**

Le présent rapport d'enquête est établi sous la forme de 6 tomes correspondants aux 6 parties suivantes en pagination continue.

**TOME 1/6 : GENERALITES**

**TOME 2/6 : AVIS ET OBSERVATIONS RECUEILLIS : MRAe ET PPA**

**TOME 3/6 : EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC THEMES GENERAUX**

**TOME 4/6 : EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC THEMES LOCALISES**

**TOME 5/6 : AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION**

**TOME 6/6 : LES PIECES ANNEXES**

## **6 LES PIECES ANNEXES**

NOTA : outre ces pièces annexes qui font partie intégrante du rapport, ont été remises à la Ville de Paris en exemplaire unique les pièces jointes ci-après :

- L'exemplaire original du dossier soumis à l'enquête au siège de l'enquête ;
- L'ensemble des registres d'enquête papier ;
- Sur support clé USB, les observations recueillies sur le registre internet qui représentent un ensemble de 15000 pages.
- Sur support clé USB, le procès-verbal de synthèse des observations et la réponse des services de la Ville de Paris à ce procès-verbal.

## 6.1 ANNEXE 1 Décision du TA de PARIS du 13 juillet 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

13 juillet 2023

N° E23000003 /75

La vice-présidente du tribunal administratif

### Décision de désignation d'une commission d'enquête

Par une lettre du 3 juillet 2023, la maire de Paris demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision du plan local d'urbanisme de Paris.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme ;
- le code de justice administrative.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

Vu les autres pièces du dossier.

Par une décision du 3 juillet 2023, le président du tribunal a donné délégation à Mme Martine Dhiver, vice-présidente du tribunal, pour signer les décisions de désignation de commissaires enquêteurs.

DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est constitué pour le projet susvisé de révision du plan local d'urbanisme de Paris une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

#### **Président :**

M. Marc Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité.

#### **Membres titulaires :**

- Mme Charlotte Caillau, consultante droit des affaires et fiscalité,
- M. Jacky Hazan, ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité,
- M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, ingénieur hydrogéologue de formation, retraité,
- M. Katarzyna Kmonk, enseignante en droit public,
- M. Pierre Barber, consultant en énergie, environnement et déchets, retraité,
- M. Michel Cerisier, chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pringy, retraité,
- M. Jean-Paul Béti, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité,

- M. Alain Gilles, ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marc Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

**Membres suppléants :**

- M. Manuel Guillamo, général, retraité,
- M. Georges Scheiber, docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité,
- M. Joël Chaffard, professeur agrégé hors classe, retraité.

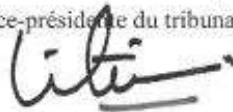
Article 2 : M. Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la maire de Paris, à M. Marc Linet, à Mme Charlotte Caillau, à M. Jacky Hazan, à M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, à M. Pierre Barber, à Mme Katarzyna Kmonk, à M. Michel Cerisier, à M. Jean-Paul Beti, à M. Alain Gilles, à M. Manuel Guillamo, à M. Georges Scheiber, à M. Joël Chaffard, à Mme Liliane Chanson, commissaires enquêteurs.

Fait à Paris, le 13 juillet 2023.

La vice-présidente du tribunal,



M. Dhiver

## 6.2 ANNEXE 2 Décision rectificative du TA de PARIS du 17 juillet 2023

DÉCISION DU	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
17 juillet 2023	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS
N° E23000003 /75	
Rectification d'erreur matérielle	La vice-présidente du tribunal administratif

### Décision de désignation d'une commission d'enquête rectificative

Par une décision du 13 juillet 2023, la vice-présidente du tribunal administratif de Paris a procédé à la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision du plan local d'urbanisme de Paris.

Vu le code de justice administrative.

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 13 juillet 2023 est entaché d'une erreur matérielle en ce qu'il désigne en qualité de président de la commission M. Marc Linet au lieu de M. Marcel Linet. La raison commande de rectifier cette erreur conformément à l'article 1<sup>er</sup> du dispositif ci-dessous.

### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : A l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 13 juillet 2023, la mention « M. Marc Linet » est remplacée par « M. Marcel Linet ».

Article 2 : La présente décision sera notifiée à la maire de Paris, à M. Marcel Linet, à Mme Charlotte Caillau, à M. Jacky Hazan, à M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, à M. Pierre Barber, à Mme Katarzyna Kmonk, à M. Michel Cerisier, à M. Jean-Paul Beti, à M. Alain Gilles, à M. Manuel Guillamo, à M. Georges Scheiber, à M. Joël Chaffard, à Mme Liliane Chanson, commissaires enquêteurs.

Fait à Paris, le 17 juillet 2023.

La vice-présidente du tribunal,



M. Dhiver

## 6.3 ANNEXE 3 Arrêté de la Maire de PARIS du 15 novembre 2023



La Maire de Paris,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants, L. 153-19, R. 153-8 et suivants;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123- 4 à R. 123-27 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris approuvé les 12 et 13 Juin 2006, ses modifications, mises en compatibilité, révisions simplifiées et mises à jour intervenues depuis cette date ;

Vu la délibération 2020 DU 104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 prescrivant la révision du PLU de Paris, approuvant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation préalable ;

Vu le débat tenu le 16 novembre 2021 au sein du Conseil de Paris sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu la délibération 2023 DU 33 du Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Paris ;

Vu le dossier soumis à enquête publique et conforme à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de Paris;

Vu les décisions de la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris en date des 13 et 17 juillet 2023 désignant la commission d'enquête chargée de procéder à l'enquête publique concernant le projet susvisé ;

Vu les avis rendus par les entités consultées conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit faire l'objet d'une enquête publique conformément aux dispositions des codes de l'environnement et de l'urbanisme ;

Après concertation avec le Président de la commission d'enquête ;

### ARRÊTE :

Article premier : Pendant 53 jours consécutifs, du lundi 8 janvier 2024 à 8h30 au jeudi 29 février 2024 à 17h00, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris.

Accusé de réception en préfecture  
075-21750016-20231115-PLUEP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

**Article 2 :** L'enquête publique s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

**Article 3 :** La vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris a désigné une commission d'enquête composée de :

En qualité de président :

- M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillau : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kmonk : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Cerisier, chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pringy, retraité ;
- M. Jean-Paul Béti : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission,

En qualité de membres suppléants :

- M. Manuel Guillamo : général, retraité ;
- M. Georges Scheiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ;
- M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 4 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés sur le territoire de la Ville de Paris.

Cet avis sera également affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée à l'Hôtel de Ville de Paris, dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, sur le territoire parisien et sera également mis en ligne sur le site de la Ville de Paris (paris.fr).

**Article 5 :** À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire – SeISUR – 121 avenue de France – CS51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

**Article 6 :** Conformément à l'article R. 123-B du code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris ;
- les avis émis par les différentes entités consultées ;
- l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse de la Ville de Paris
- le bilan de la concertation préalable

Accusé de réception en préfecture  
075-21750016-20231115-PLU-EP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

**Article 7 :** Ce même dossier papier sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public -qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet -les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h00 (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h00 à 12h00 les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>  
20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>,  
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>,  
3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>,  
10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup>,  
17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>  
24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup>.

**Article 8 :** Pendant la période d'enquête publique mentionnée à l'article premier, le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, une borne électronique permettant l'accès au dossier sera disposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur et accessible aux horaires précités.

Des observations et propositions pourront, durant la période d'enquête publique, être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spüller, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ;
- par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

**Article 9 :** Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement et de secteur de la manière suivante :

**Mairie Paris Centre - 2, rue Eugène Spüller, 75003 PARIS :**

Lundi 8 janvier 2024 de 14h00 à 17h00  
Samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 19h15  
Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00

**Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement - 21 place du Panthéon :**

Jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00

**Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement - 78, rue Bonaparte :**

Samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 19h15  
Mercredi 21 février 2024 de 9h00 à 12h00

Accusé de réception en préfecture  
075-217500016-20231115-PLUEP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023



Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement - 116 rue de Grenelle :

Jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Vendredi 9 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement - 3, rue de Lisbonne :

Vendredi 12 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 19h15

Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement - 6, rue Drouot :

Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Mercredi 14 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement - 72, rue du Faubourg Saint-Martin :

Lundi 15 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 19h15

Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement - 12, place Léon Blum :

Mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil :

Mercredi 10 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 19h15

Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement - 1, place d'Italie :

Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Lundi 26 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement - 2, place Ferdinand Brunot :

Mercredi 17 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 24 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement - 31, rue Pecllet :

Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Lundi 22 janvier 2024 de 14h00 à 17h00  
Samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement - 71, avenue Henri Martin :

Jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Mardi 13 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Samedi 24 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement - 16-20, rue des Batignolles :

Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 28 février 2024 de 9h00 à 12h00

Accusé de réception en préfecture  
075-217500016-20231115-PLUEP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement - 1, place Jules Joffrin :

Jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 16 février 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement - 5-7, place Armand Carrel :

Mardi 9 janvier 2024 de 14h00 à 17h00  
Samedi 3 février 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 19h15

Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement - 6, place Gambetta :

Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 19h15  
Mardi 27 février 2024 de 14h00 à 17h00

Article 10 : Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Mardi 23 janvier 2024 de 19h00 à 21h00  
Pavillon de l'Arsenal (M<sup>o</sup> Sully-Morland) - 21 boulevard Morland, 75004 Paris  
Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité

Mercredi 31 janvier 2024 de 19h00 à 21h00  
Salle de conférence Chaligny (M<sup>o</sup> Michel Bizot) - 78 avenue du Général Bizot- 75012 Paris  
Thème : Le logement à Paris

Mardi 13 février 2024 de 19h00 à 21h00  
Cent Quatre (M<sup>o</sup> Riquet) - 5 rue Curial 75019 Paris  
Thème : Quartier du ¼ d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité

Mercredi 21 février 2024 de 19h00 à 21h00  
IBIS Paris 17 Clichy-Batignolles (M<sup>o</sup> Pont Cardinet) - 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris  
Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage

Article 11 : À l'expiration du délai fixé à l'article premier, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

Article 12 : À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - 5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Accusé de réception en préfecture  
075-217500076-20231115-PLLEP1S1123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France – CS51388 – 75639 Paris Cedex 13.

**Article 13 :** Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

**Article 14 :** Le présent arrêté sera publié au Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris. Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le **15 NOV. 2023**

Pour la Maire de Paris et par délégation,  
Le Directeur de l'Urbanisme

  
Stéphane Lecler

NB : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, devant le Tribunal Administratif de Paris qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction ou par l'application Télérecours citoyens. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
075-21750016-20231115-PLUEP151123-AR  
Date de réception préfecture : 15/11/2023

## 6.4 ANNEXE 4 AVIS d'ENQUÊTE



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

Cette affiche ne devra pas être recouverte avant le 1<sup>er</sup> mars 2024



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public – qui pourra en prendre connaissance et déposer ses observations sur les registres déposés à cet effet – les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

3 janvier 2024 en mairie des 9 <sup>ème</sup> , 12 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 18 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

Sont désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillou : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrobiologiste de formation, retraité ;
- Mrs Katarzyna Kmorc : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Certeir : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pringy, retraité ;
- M. Jean-Paul Béti : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Adam Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillemo : général, retraité ; M. Georges Schreiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Charon, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête, un dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurés des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spüller Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 15 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1 <sup>er</sup> février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1 <sup>er</sup> février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Samedi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Bruniel Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Pascal Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 23 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h30 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffrin Samedi 13 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spüller, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Pavillon de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris.	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Carré Cocteau (M <sup>e</sup> Roguet) 5-rue Curtat 75019 Paris <b>Thème :</b> Quartier du V <sup>e</sup> d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité.	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> IBIS Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Pont Cardinal) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
--	---	---	---

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire – SeJURIS – 121 avenue de France – CS51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [OU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:OU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront remis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

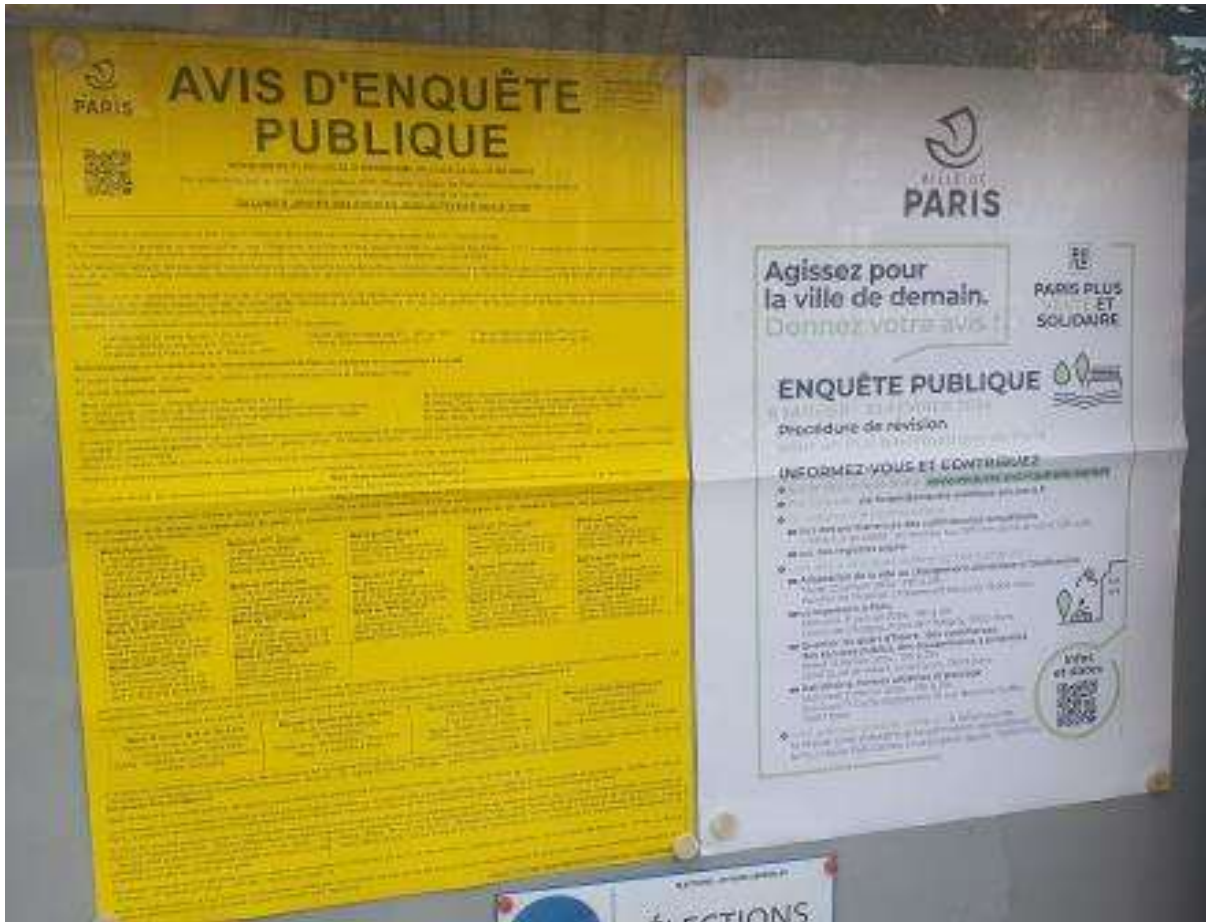
À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France – Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service unité publique et équité territoriale – 5 rue Labrousse – 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) – Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) – 8 promenade Claude-Lévi-Strauss CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France – CS51388 – 75639 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

Page 8 sur 10 - Réviser le PLU de Paris - TA E2300003/75 du 13/07/23 AM du 15/11/23

## 6.5 ANNEXE 5 Affichage



Affiche réglementaire

Affiche publicitaire

## 6.6 ANNEXE 6 1<sup>ère</sup> réunion publique

### Compte rendu de la première réunion publique 23 janvier 2024, Pavillon de l'Arsenal 21 Bd Morland 75004 Paris

#### Adaptation de la Ville au changement climatique, biodiversité

**Mme WALLER**, Directrice du Pavillon de l'Arsenal souhaite la Bienvenue pour cette première réunion publique.

**M. LINET**, Président de la Commission d'enquête publique précise que la séance va être enregistrée et donne des indications sur le déroulement de la réunion qui se tient sous sa présidence. Le thème de cette réunion est : « Adaptation de la Ville au changement climatique et biodiversité ». Il rappelle au public les différentes modalités de sa participation à l'enquête.

**M. MILOT** animateur professionnel désigné par la Ville et la commission explique comment le public peut poser des questions :

- 1/ Poser des questions orales, et ce sera le cas après la phase de présentation ;
- 2/ Poser des questions, réagir par écrit sur les petites fiches qui ont été données ;
- 3/ Envoyer des SMS sur le numéro de téléphone indiqué sur la petite fiche.

**M. LERT**, adjoint à la Maire de Paris, en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie intervient pour présenter le contexte climatique, dans lequel s'inscrit ce nouveau projet de PLU en insistant sur quelques points qui rejoignent les questions d'adaptation de Paris aux défis climatiques :

La végétalisation, 300 hectares d'espaces verts, la protection de la pleine terre sur toutes les parcelles de plus de 150 m<sup>2</sup>, la plantation massive d'arbres.

La hauteur des bâtiments et leur réhabilitation. La question des hauteurs des bâtiments est gravée dans le marbre. La réhabilitation va devenir la norme et la démolition l'exception ; faire mieux avec moins est un principe qui a été traduit dans la norme réglementaire.

L'énergie. Réduire les consommations d'énergie est un des grands enjeux, il faut favoriser la production d'énergie renouvelable localement.

Une Ville patrimoniale. L'adaptation des bâtiments patrimoniaux est primordiale.

**M. LECLER**, Directeur de l'urbanisme de la Ville de Paris rappelle les grands principes qui régissent l'enquête publique, les grandes ambitions de cette révision du PLU et les grands axes de travail, à savoir : La renaturation de la Ville, la création de nouveaux espaces verts, le maintien des commerces afin de maintenir ce que l'on appelle « la Ville du quart d'heure », la mixité de la Ville, le logement et notamment le logement social, la transformation du bâti existant, les externalités positives des projets.

**M. BEZY**, Chef de service de l'innovation, de la stratégie et de l'urbanisme réglementaire informe que le PLU est consultable en ligne, en particulier sa partie graphique et sa partie réglementaire.

**M. MILOT** a déjà reçu une trentaine de questions depuis le début de la réunion autour de trois thèmes dont le principal est celui de la végétalisation. Il y a aussi le sujet des institutions et de l'organisation du PLU par rapport aux autres partenaires territoriaux puis quelques questions sur l'énergie.

Les questions sur la végétalisation :

- Les forêts urbaines font-elles partie des réflexions du Plan local d'urbanisme ?
- Quid de la trame verte et brune ?
- Est-il possible de voir la carte des sols et surtout des sous-sols pour bien analyser la désimperméabilisation des sols ?
- Quid des friches urbaines ?
- Est-il possible de voir la cartographie des 300 hectares d'espaces verts qui ont été cités ?

### Questions dans la salle :

-Sur la trame verte du 14ème arrondissement, deux sites sont menacés : L'ancien couvent Reille et l'ancien hôpital La Rochefoucauld. Ils doivent être préservés.

-Il y a des Villes qui ont 20 m<sup>2</sup> de nature par habitant. On ne mentionne pas les ICU (Ilot de Chaleur Urbain), qui est beaucoup plus élevé que celui des autres Villes. L'objectif doit être un ICU zéro,

-Avec la végétalisation il y a trop d'insectes. Il faut protéger le site 20-22-24 rue Nationale au lieu de le démolir et de mettre plus d'espaces verts et plus d'espaces libres pour les habitants des tours de la Gare des Gobelins, quartier Olympiade.

-Association l'Ecologie pour Paris : Sur les soi-disant 300 ha de création d'espaces verts, on compte le Père Lachaise qui est assigné comme square plutôt que cimetière. Il faut créer des espaces verts sur les 30 ha de la radiale de Bercy.

Sur les 7 OAP thématiques, la question de la biodiversité est rayée, notamment la trame verte et la trame bleue qui n'existent plus.

Sur l'externalité positive : Qu'est-ce que cela rapporte aux promoteurs ?

### Réponses :

**M. LERT** : Sur les ICU, il faut Ville éponge, végétalisée, débitumée, avec plus de pleine terre, cela répond aussi à la question des pluies violentes, et donc mieux infiltrer les eaux pluviales pour favoriser la végétalisation et ne pas saturer les réseaux d'assainissement. Quand il y a des pluies importantes, on sature les réseaux d'assainissement, et on pollue les eaux en amont et en aval de Paris. Porte de la Villette, les élus se sont battus pour qu'il y ait un maximum de pleine terre.

On a un zonage pluvial pour abattre les eaux de pluie, donc pour permettre l'infiltration. Paris qui fonctionne comme une Ville radiateur doit redevenir une Ville oasis.

**M. BAUDRIER**, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de la transition écologique du bâti : Pour les 300 ha et des 1 200 ha à désimperméabiliser, on passera de 28% du territoire perméable à 40%, et on est déjà en train de les faire, 100 ha sur des espaces publics, un certain nombre de projets ont été entamés.

L'espace le long des quais dans le 12ème arrondissement : ce n'est pas l'objet du PLU, mais pourquoi pas ?

Le logement : On a 330 000 sans-abris en France, deux fois plus de demandeurs de logements sociaux et une chute de la construction de logements. Paris devra construire 4 000 logements par an. Il y a énormément de pastilles de transformation de bureaux en logements. On va créer 1 300 logements sociaux en transformant des parkings et des garages en surélévation. Prendre de l'espace à l'automobile, c'est plus de nature, plus de logements, plus de services publics, il faut surélever dans la finesse pour produire 400-500 logements par an. Un immeuble bien isolé, c'est au dernier étage 15° de moins en cas de canicule. Chaque année, on produit entre 1 et 2 ha de végétalisation sur les terrains des bailleurs sociaux.

De plus, il y a 100 000 logements vacants et des résidences secondaires qu'on pourrait reconquérir.

**M. LECLER** : Le projet du Couvent Reille a été refusé par la Ville, le porteur de projet a accepté de dédensifier son projet, de préserver davantage les espaces verts et les arbres. Le nouveau permis de construire devrait respecter les objectifs du PLU.

Pour l'hôpital La Rochefoucauld, le PLU prévoit de sanctuariser l'ensemble des espaces verts, avec une parcelle traversante entre l'avenue René Coty et l'avenue du Général Leclerc.

**M. LECLER** donne des indications sur le sursis à statuer entre deux PLU.

**M. DEPARDON** : On est passé à 7 OAP dans le futur PLU. Elles vont prendre de plus en plus d'importance.

Sur les externalités positives, on veut orienter les pétitionnaires vers des projets plus vertueux en inscrivant dans le PLU des éléments très clairs sur ce que l'on voulait porter en externalités positives pour les projets environnants. Il y a 9 critères. 3 sur la végétalisation, 3 sur la

programmation, 3 sur la performance du bâti sur lesquels il ne faudra pas seulement atteindre les seuils mais les dépasser ou a minima démontrer qu'on va dépasser 3 critères sur 9.

**M. MILOT** : Il y a des questions sur l'énergie, et le branchement sur la CPCU. Comment faire pour avoir de l'énergie propre ?

-Quel est le rapport entre ce PLU et le SDRIF ou la métropole du Grand Paris ? Il n'y a pas d'OAP patrimoniale ? Les OAP sont-elles prescriptives ou non ? Quel est le rapport entre le PLU et le Plan de biodiversité ?

-Quels sont les moyens que la Ville a en matière de désimperméabilisation ? 300 ha, ce n'est que 2% du territoire. Quid des déchets verts ? Peut-on végétaliser Paris Centre, la Place du Châtelet, la Place de la Concorde ? Quel effet la végétalisation aura sur la température ? La végétalisation du périphérique ?

-Peut-on construire des immeubles sur pilotis. La notion de réutilisation dans la construction d'un certain nombre de matériaux. Peut-on obliger des propriétaires à mettre des racks à vélos dans les parkings ?

-Il y a aussi beaucoup de sujets très localisés.

### Questions dans la salle :

-La densification est-elle compatible avec la climatologie ? S'il y a plus d'habitants à Paris, on aura de plus en plus de problèmes de densification. Les caves des immeubles haussmanniens ont maintenant un sol imperméable qui se réchauffe plus facilement et ne permet pas d'évacuer l'eau en cas d'inondation.

-Personne ne remarque les affichettes de couleur jaune, un article dans « Le Parisien », c'est insuffisant. Le climat, c'est l'isolation thermique, c'est différent de l'agriculture urbaine. Pour les toits de Paris, il y a l'enjeu de leur classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il faut distinguer le toit plat des immeubles des années 60/70 qu'on peut couvrir de végétation, et les autres.

- Végétaliser à Paris sur les toitures est une très bonne idée, mais il y a des risques d'infiltrations, de fuites, et d'insectes. On peut peindre en blanc les toits en zinc. Comment aider les Parisiens qui ne veulent pas installer de climatisation ? Pourquoi, lorsqu'on réaménage les places, on ne prévoit pas immédiatement la végétalisation ? L'OAP Bercy-Charenton a évolué. Il n'y a plus d'immeubles de grande hauteur, ni d'équipement au profit de la végétalisation. Les objectifs bioclimatiques font « *chou blanc* » sur cette OAP,

- Pour France Environnement Paris, il y a un problème de définition de ce qu'est un espace vert et de son ouverture au public. Le SCOT et le Plan climat métropolitain ont des règles très strictes sur la désimperméabilisation. Les surélévations sont sources d'îlots de chaleur, êtes-vous prêts à revenir en arrière sur cette question ? Le surnombre de bureaux dans Paris par rapport au reste du territoire métropolitain se traduit par des déplacements considérables de personnes. On est passé en 15 ans de 900 000 personnes qui venaient travailler à Paris sans y habiter, à plus de 1,050 million, faute de logements et de diverses raisons déjà évoquées. N'allons-nous pas accroître le déséquilibre emploi-logement entre Paris et la banlieue ?

### Réponses :

**M. DEPARDON** : Il y a une OAP sur le patrimoine, c'est l'OAP héritage.

**M. LERT** : Sur le raccordement à la CPCU, il y a obligation de raccordement quand vous êtes situés dans une bande de 60 m de part et d'autre du réseau, les copropriétés ou les logements sociaux peuvent se raccorder pour un prix plus attractif.

Le PLU facilite les centrales solaires sur les toits parisiens.

On travaille sur les trames, on pose des Led pour faire des économies d'énergie, mais parfois ce n'est pas favorable à la biodiversité. On tente de concilier économie d'énergie et préservation de la biodiversité.



Sur la désimperméabilisation : On a des zones ELPV où il faut désimperméabiliser. On a déjà recensé ces espaces, c'est très important, cela fait partie des outils qui vont nous permettre d'accélérer.

La végétalisation a un impact sur les ICU, mais il faut qu'elle soit massive et en pleine terre. La Ville a travaillé avec le Plan climat métropolitain sur la compensation, et la désimperméabilisation.

La peinture des toits en blanc, est une question qui se joue avec les Architectes des Bâtiments de France.

La Ville a programmé 38 M€ de rénovation de logements sociaux d'ici 2050 pour 250 000 logements suite au vote du Plan climat engagé dès 2009, il faut arriver à 40 000 par an. Le nouveau dispositif « Eco-rénovons Paris+ » a été présenté dans des réunions publiques.

Les process sont mis en œuvre pour rénover tous les logements et pour tout végétaliser dans l'espace public.

Sur la densification : La population a baissé de 1 million d'habitants depuis le début du 20ème siècle. Les logements construits ne représentent pas de population supplémentaire, mais ils la stabilisent. On perd en moyenne 6 500 logements par an en termes de résidence principale, qui deviennent des logements vides. Si on ne résout pas la crise du logement il y aura beaucoup de gens dans les bidonvilles ou sous des tentes dans les rues. Dire qu'on va densifier la Ville, qu'on va créer des îlots de chaleur avec la surélévation à Paris, c'est de la propagande déconnectée de la réalité

**M. BAUDRIER** : Il manque 300 000 logements en Ile-de-France et il y a 100 000 logements vides, il en manque encore 200 000.

Sur les réserves pour espaces verts, s'il y a une enquête publique, c'est justement sur les réserves pour espaces verts.

**M. DEPARDON** : Sur la densité, il y a assez peu de nouvelles surfaces de bureaux créées à Paris, mais toujours au même endroit. Elles permettent plus d'emplois (+100 000). Il n'y a pas de raison d'interdire le bureau dans ces secteurs où il y en a très peu, ce qui permettrait d'améliorer la question des transports et donc le bilan carbone général à l'Est de Paris.

**M. LECLER** : Sur le bruit, c'est le Code de la construction et de l'habitation qui régit les modalités de construction d'un bâtiment. Réduire le bruit à la source c'est la question de la réduction de la circulation automobile. Le PLU a l'ambition de développer les circulations actives (piétons/vélos) et de transformer le boulevard périphérique.

Dans les quartiers nouveaux on ne met pas les logements face aux rues. Il y a une OAP dédiée aux questions de santé.

**M. LERT** confirme qu'après les JO la vitesse passera de 70 à 50 km/h sur le boulevard périphérique (12.2 Million de véhicules /jour), et la voie olympique sera pérennisée en covoiturage.

**M. DEPARDON** : Dans le PLU, on ne construit plus aux abords du périphérique.

Sur la désimperméabilisation : Les surélévations utilisées dans ce PLU devront obligatoirement permettre la désimperméabilisation de la cour, c'est de 30 à 40% de densité bâtie en moins.

**M. LECLER** : Sur le vélo, le PLU revoit à la hausse les normes d'espaces à réserver dans chaque construction pour le stationnement vélo, doublées par rapport au PLU actuellement en vigueur.

**M. DEPARDON** donne des explications sur la hiérarchie de normes en matière de documents d'urbanisme.

**M. LINET** clôt la réunion publique et invite chacun à déposer ses contributions jusqu'au 29 février 17h via le site ou dans les mairies d'arrondissement.

Environ une centaine de contributions SMS ont été émises lors de cette réunion publique. Les observations portent en général sur des thèmes déjà traités lors de la réunion, ou sur des thèmes traités par la commission dans le cadre de l'examen de l'ensemble des contributions recueillies lors de l'enquête publique.

## 6.7 ANNEXE 7 2<sup>ème</sup> réunion publique du 31 Janvier 2024

### Compte rendu de la deuxième réunion publique 31 janvier 2024, Salle de Conférence Chaligny 75012 Paris

#### LE LOGEMENT A PARIS

**M. LINET, Président de la Commission d'enquête publique** précise que la séance va être enregistrée et donne des indications sur le déroulement de la réunion qui se tient sous sa présidence. Le thème de cette réunion est : « le logement ». Il rappelle au public les différentes modalités de sa participation à l'enquête.

**M. BAUDRIER, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de la transition écologique du bâti**, intervient pour présenter l'importance de pouvoir vivre à Paris dans des logements habitables dans une ville qui soit supportable. Rénovation énergétique de l'ensemble des logements de Paris, sociaux et privés. Répondre à l'ensemble de la demande de logements, qui reste extrêmement importante (270 000 demandeurs), malgré la construction de 110 000 logements sociaux sur les vingt dernières années. Privilégier massivement le logement en résidence principale.

**Mme COLOU, adjointe à la Direction de l'urbanisme**, présente les grandes ambitions de cette révision du PLU et les grands axes de travail, à savoir : Une offre de logement et une offre d'emploi mieux répartie sur le territoire ; Le maintien de l'offre de logement en contraignant l'expansion des meublés touristiques dans le centre de Paris et en interdisant la création de surfaces de bureaux sur une large part du territoire ; Un objectif ambitieux de logements sociaux de 30% à horizon 2035 à développer particulièrement dans les quartiers très déficitaires, notamment en transformant des bureaux en logements, et de logements abordables, dans les quartiers non déficitaires par le développement du bail réel solidaire. Quelques opérations d'aménagement qui permettront également de développer du logement dans une approche globale avec tous les équipements et commerces nécessaires. Surélévations qui offrent de nouvelles opportunités de logements. Des possibilités d'ajouter des espaces extérieurs dans les ensembles modernes (balcons, terrasses...) et de nouveaux logements. Une responsabilité des promoteurs et pétitionnaires envers le quartier et les habitants par les externalités positives.

**M. MILOT animateur professionnel** désigné par la Ville et la commission explique comment le public peut poser des questions :

- 1/ Poser des questions orales, et ce sera le cas après la phase de présentation ;
- 2/ Poser des questions, réagir par écrit sur les petites fiches qui ont été données ;
- 3/ Envoyer des SMS sur le numéro de téléphone indiqué sur la petite fiche.

#### Questions de la salle :

- Arrêter de développer les bureaux dans Paris pour stopper la demande de logements et la hausse des prix qui en découle ;
- Rien n'est prévu pour faire de l'isolation extérieure en dépassement de l'alignement ;
- Les contraintes de plus en plus importantes sur la construction nouvelle rendent les bâtiments de plus en plus chers et de moins en moins accessibles ;
- Quid de la vente des logements sociaux à leur locataire ;
- Immeubles pastillés à 100% : pourquoi pas 50% et 35% comme pour la servitude de mixité sociale ;
- Pourquoi n'envisager que la propriété pour les gens qui ont des revenus intermédiaires et pas de la location ?

- Différence entre logement public et logement social ? qu'est-ce qui sera prévu pour les PSMV ? l'objectif de bail solidaire est-il chiffré ?
- Quels sont les critères du pastillage ?

### Réponses de la Ville :

**M. BAUDRIER** : L'objectif est bien de stopper le développement du bureau à Paris.

L'augmentation des prix du logement est dû à deux facteurs, la raréfaction de l'offre de logements, qui est une question à traiter à l'échelle de la Région, et les phénomènes d'attractivité des grandes capitales mondiales. Rappelle l'état de la construction en IDF et des financements de l'Etat.

A ce stade, les logements abordables seront essentiellement des logements intermédiaires. Souhait de passer de 25% à 30% de logement social d'ici 2035 et de 5% à 10% de logements intermédiaires. Souhait aussi de développer deux autres produits, le bail réel solidaire, correspondant à une forme d'accession à la propriété, et des locations abordables inférieures de 25% au marché des loyers. Paris reste une ville de locataires à 70%, dont de logements sociaux. Le but est de permettre à l'ensemble des catégories sociales de devenir propriétaires. Pour l'instant, 1000 logements en BRS en prévision. Le PLU a pastillé une centaine d'immeubles à cet effet.

Volonté de poursuivre le travail sur la hausse des taxes sur les résidences secondaires et les locaux vacants. La hausse des taxes permettrait de récupérer 100 000 logements rapidement. Construction de 2000 logements par an pendant que 6500 logements passent en résidences secondaires : actuellement perte de 4500 logements par an, responsables de la perte d'habitants car moins de logements pour loger.

Grace à l'exonération de la TF pour les projets de rénovation énergétique des copropriétés qui vient compléter l'aide de l'Etat et permet de déclencher massivement des processus de rénovation. 5000 copropriétés inscrites sur 45000 au 1<sup>er</sup> janvier pour engager un processus de rénovation. Nombreuses réunions en mairie à destination des copropriétés.

**Mme COLOU** : L'isolation extérieure est permise dès lors qu'elle s'intègre bien dans le bâti et respecte le patrimoine. Travail avec les architectes des bâtiments de France.

**Mme REINETTE, sous-directrice de la politique du logement** : les taux de mixité sociale s'appliquent dans des secteurs à des projets en fonction de leur surface, tandis que le pastillage fixe des règles pour une parcelle donnée.

Critères de choix des emplacements réservés pour du logement : majoritairement des monopropriétés, potentiel de transformation en logements d'immeubles actuellement à un autre usage, constructibilité résiduelle par rapport aux règles du PLU. Le pourcentage est là pour encourager sur les grandes parcelles à de la mixité logement libre, logement intermédiaire et logement social, du BRS là où il y a déjà beaucoup de logements sociaux. Le pastillage est là pour indiquer dans quel sens doit évoluer la parcelle. La servitude n'a pas de conséquence sur la vie de l'immeuble tant qu'il n'y a pas de changement de destination ou de permis de construire pour la création de nouveaux mètres carrés.

Les PSMV sont à la main de l'Etat mais on partage le même PADD, il y a des chances pour qu'ils évoluent à la suite du PLU.

### Questions de la salle :

- Pensez-vous arriver à transformer réellement du bureau en logement ? Quel est le bilan des opérations déjà réalisées ?

- Part des logements saisonniers à Paris ? pourquoi ne pas les interdire dans tout Paris pour éviter l'effet report et en diminuer le nombre ?
- Quelle est la hauteur maximale en cas de surélévation ? paradoxal de vouloir surélever par rapport à l'effet de chaleur ?
- Y-a-t-il des projets de constructions sur les zones militaires ?
- Financement de l'acquisition des immeubles pastillés ?
- Pourquoi avoir choisi des ERP, comme le collège Saint-Michel des Batignolles ?
- Question sur les possibilités d'adossement par extension/surélévations contre un mur pignon dans la bande de constructibilité ? quels sont les possibilités de dérogations ?
- Pourquoi vendre du logement social ?
- Pourquoi ne pas individualiser les logements foyers (résidents et non pas locataires), qu'est-il prévu ? Quelle visibilité avez-vous sur les logements gratuits qui, vu les IRIS dans lesquels ils sont situés, ne sont pas des hébergements d'urgence ?
- Dubitatif sur la réalisation de la mixité sociale, si on cherche vraiment à faire de la mixité, il faudrait commencer à 0m2 ? Il serait plus pertinent de fixer l'objectif de 30% de logements sociaux par arrondissement, de même pour le nombre de propriétaires ?
- Aucune opération d'aménagement dans l'ouest parisien alors que principale source de création de logements sociaux ?
- Quid de l'activité économique ? Réduire les bureaux, mais conserver quand même le reste de l'activité ?
- Quid de la baisse importante de la constructibilité annoncée, beaucoup compte tenu de l'objectif de 40% de logements publics ?

#### Réponses de la Ville :

**M. BAUDRIER** : Aucun terrain dans l'ouest parisien pour faire des opérations d'aménagement. Pastilles spéciales pour l'artisanat. Crise du logement est terrible, baisse de la rotation dans le logement social, quatre fois moins de logements locatifs privés qu'il y a trois ans. Paris investit massivement dans le logement social depuis 20 ans, mais difficile d'atteindre l'objectif ambitieux de 2800 logements par an (plutôt 2000). Possible à long terme en surélevant beaucoup plus qu'on ne le fait aujourd'hui, mais reste du pointillisme par arrondissement. Trop peu d'immeubles concernés pour que ça augmente l'effet de chaleur. Potentiel également dans la transformation des parkings.

La part des logements gratuits est en baisse constante et correspond à des gens qui logent leur famille, ce n'est pas de la spéculation.

**Mme REINETTE** : Pas possible juridiquement d'interdire en général le Airbnb sur tout Paris. D'autres outils de régulation qui existent (compensation par un, deux ou trois logements pour obtenir le changement d'usage, contrôles et amendes).

Le seuil de 500m<sup>2</sup> correspond à un seuil qui permet d'atteindre une masse critique dans un immeuble. Aucune vente de logement social à Paris. A Paris, les 30% de logements sociaux correspondent uniquement à du logement locatif social. Le BRS n'est pas compté dedans, même s'il compte pour les seuils de la loi SRU.

Les logements foyers ont le droit aides de réhabilitation. Le PLU ne distingue pas par type de logement social car tous les immeubles ne se prêtent pas au même type de logements (familial, résidences étudiantes, social, foyer...). En revanche, dans le financement et dans la programmation, un quart de la création de logements sociaux doit être sous forme de logements foyers.

Pour la transformation de bureaux en logements, pastillage et mixité fonctionnelle. La Ville a déjà lancé plusieurs appels à projet spécifiques, reste à en faire le bilan.

**Mme LEBEL, conseillère Urbanisme, aménagement foncier, logement, architecture :** Hôpital de la Rochefoucault, toute la partie espace vert est effectivement bien protégée par le futur PLU, avec une possibilité de construction mais pas d'artificialisation (sur partie déjà artificialisée). Constructions destinées au logement des soignants.

**M. DEPARDON, conseiller Urbanisme auprès du Premier adjoint à la Maire de Paris** rappelle les règles qui permettront de surélever à Paris. Concernant le collège St Michel des Batignolles, commun que des établissements scolaires soient pastillés : indique juste ce que la ville voudrait faire à la place s'il y avait transformation ou vente. Protéger ce foncier des appétits de promoteurs privés.

#### Questions de la salle :

- Immeubles pastillés, effet d'annonce ? Quels outils pour contrer l'arrivée d'investisseurs institutionnels privés ?
- Comment à la fois construire et vouloir plus d'espaces verts : contradictoire ?
- Beaucoup d'objectifs que porte la ville qui doivent être financés par les copropriétaires : quel accompagnement par la Ville ?
- Comment vont être évaluées les externalités positives ?
- Organiser la rareté des logements va faire augmenter les prix ?
- 4 millions de gens tous les jours à Paris : comment trouver un équilibre entre densité et qualité de vie ? toujours prévu de construire dans des zones très polluées (25m du périph) au détriment de la qualité de vie et la santé des gens ?
- Manque d'ergonomie du PLU pour trouver la règle applicable pour les hauteurs ?
- PLU bioclimatique : important c'est le plein air. Combien d'emplacements réservés à de réels espaces de nature, pastillage dédié massivement au logement et non aux espaces verts ?
- Y aura-t-il un indicateur ICU ? va-t-on chercher à tendre vers un ICU zéro ?
- Isolation extérieure sur les immeubles en briques rouges ? concertation avec les locataires pour les surélévations, ceux sont eux qui vont supporter les travaux ?
- Eviter au couvent Reille une énième opération immobilière, projet de résidence sociale serait mieux
- Pourquoi avoir pastillé des caisses de retraite qui sont des investisseurs à long terme et qui utilisent les revenus locatifs pour payer les retraites ?
- Définition de la pleine terre ?

#### Réponses de la ville :

**M BAUDRIER :** pas d'isolation des briques rouges pour raison patrimoniales. Bonne performance obtenue quand même. A Paris qu'on a la plus grande expérience de la rénovation thermique. On sait construire au bord du périph avec des résultats de pollution meilleurs que dans le centre de Paris. Ne pas vouloir construire conduit à des bidonvilles. Le PLU concilie construction et désimperméabilisation massive (jusqu'à 4000ha). N'hésitez pas à proposer plus de réserves d'espaces verts.

**Mme COLOU** réexplique le mécanisme des externalités positives.

**Mme LEBEL :** la préemption des immeubles ne fait pas monter les prix car on préempte à des prix inférieurs qui peuvent servir de référence aux prix de marché et les tirer vers le bas.

**Mme REINETTE :** sur Airbnb, on ne peut pas réglementer ce que les gens font dans les pièces de leur maison.

**M. DEPARDON :** A ce jour pas de grands projets sur les voies ferrées, dépend de la SNCF. Le pastillage a été fait sans connaissance du propriétaire, ça a été tout l'objet de la

concertation d'en prendre connaissance. Aux propriétaires de soulever ces difficultés dans le cadre de l'enquête.

Pas de définition précise de la pleine terre, faisceau d'éléments qui la définissent.

**M. LINET** conclusion : Continuez à venir vous exprimer sur les registres d'enquête.

## 6.8 ANNEXE 8 3 ème réunion publique

### Compte rendu de la troisième réunion publique 13 février 2024 104 5 rue Curial 75019 Paris

#### QUARTIER DU ¼ d'HEURE

**Clémentine Aubry**, secrétaire générale du 104, présente le 104 et indique comment ce lieu et ceux qui le fréquentent, contribuent à la transformation urbaine.

**Marcel Linet**, président de la commission d'enquête, rappelle que la réunion est enregistrée et remercie les représentants de la ville de Paris d'avoir accepté de venir répondre aux questions. Il décrit les différentes phases d'élaboration du PLU bioclimatique ainsi que les processus mis en œuvre par la commission pour, à la fois, informer sur l'enquête (publicité, affichage, ...) et permettre la participation du public (site internet, registre, ...). En particulier le choix a été de faire 4 réunions publiques et celle de ce jour porte sur le quartier du quart d'heure.

**Grégoire Milot** : L'animateur donne les modes d'intervention possibles pour les spectateurs : questions écrites, questions orales (cinq par cinq) et par le téléphone (numéro spécifique). Ces questions seront transmises à la commission d'enquête.

**Emmanuel Grégoire** (Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publique) :

Rappelle l'importance de la phase actuelle, qui vient après la phase d'élaboration et de fixation du PLU, destinée à recueillir toutes les suggestions, remarques, observations, critiques qui peuvent être formulées sur le travail effectué.

Le thème de ce jour, la ville du quart d'heure, est un concept essentiel en matière d'urbanisme qui peut se résumer par : c'est l'idée de concevoir une ville dans laquelle se déploient des services de proximité, des aménités urbaines qui répondent à l'essentiel de la vie quotidienne.

Quels sont les enjeux de la ville du quart d'heure ? Ils sont :

- Le logement avec équilibre bassin d'emplois et bassins d'habitat ;
- Les services publics comprenant : les écoles, les équipements culturels et sportifs, les services de santé ;
- La protection des commerçants.

Comment faire cela ? En utilisant le pastillage sur des parcelles pour mettre les équipements (sportif, culturel, santé, ...) qu'on juge nécessaire de mettre à cet endroit. Cela inclut les espaces verts. Il a un caractère particulier d'un point de vue juridique. La création de 300 ha ne se fera que si on rentre dans le détail. C'est la Direction de l'urbanisme qui abordera les différents sujets. La mise en œuvre nécessite un dialogue et d'associer à tout le monde.

#### **Marie Colou, Directrice adjointe de l'urbanisme**

Point sur le calendrier d'élaboration du PLU : Démarrage en décembre 2020, aboutissement prévu décembre 2024. 4 années rythmées par de la concertation, des phases d'élaboration et de débats autour des grandes orientations et de l'adoption.

Le projet PLU est bioclimatique pour s'adapter au changement climatique avec la désartificialisation des sols et la végétalisation du bâti. Objectif atteindre 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts ouvert au public par habitant. C'est un travail aussi sur l'adaptabilité et de la mutabilité du bâti, avec l'objectif d'atteindre 40% de logements publics en 2035. C'est enfin un objectif de proximité d'équipements publics et de commerce au titre du quartier du ¼ d'heure qui est un objectif principal du PLU avec le souhait de renforcer le commerce et les équipements publics.

Des grandes orientations : Développer l'offre de soins de proximité, des espaces verts à côté de chez soi, une alimentation durable avec des circuits courts et une offre de proximité. Des aménités à un ¼ d'heure ; Commerce, sports, culture, ...

Présentation des linéaires de commerces avec indication des mesures de protections associées.

**Grégoire Milot** : A reçu une dizaine de questions : La première concerne la notion du quart d'heure, à pied, en vélo ? Est-ce nécessaire ? Y aura-t-il des arbres remarquables ?

Autres éléments : quelles sont les activités urbaines ? Quel ratio d'espace de logistique urbaine ? Quelles sont les zones blanches ? Question sur le double pastillage : logement, équipement de santé ?

Enfin : la notion de bruit notamment au niveau des activités bistrotières.

### **Emmanuel Grégoire**

Le quart d'heure c'est un quart d'heure à pied à la vitesse de 6km/heure ? La priorité est accordée aux piétons.

Sur les arbres remarquables, renforcement des protections avec interdiction de les abattre sauf en cas de danger.

Point sur les déplacements dans Paris : 3,6 millions de travailleurs dans Paris et 700 000 hors de Paris. Ceci a un impact sur les temps de déplacements. L'écart-type est quasiment de plus d'une heure sur les déplacements domicile-travail, entre ceux qui mettent le plus et ceux qui mettent le moins. Cela pose des problèmes d'attractivité pour les employeurs (ex : AP-HP) et entraînent des difficultés pour les salariés modestes. Il faut travailler sur les reconnections emploi/habitation.

La logistique urbaine doit être respectueuse des riverains, décarbonée et concentrée sur la distribution.

Le pastillage en double est effectué pour veiller à la soutenabilité. Il n'y a pas de modèle arrêté et uniforme mais des options. Pour les équipements de santé, il y a des zones qui n'ont pas assez d'offres en secteur 1 et il est nécessaire de rééquilibrer. De plus de nombreux praticiens n'ont pas de locaux accessibles à tous.

Pour les incivilités des professionnels, il existe un document juridique particulier et des liens avec la préfecture de police pour la délivrance de licence.

**Gerard Milot** Cinq questions maintenant :

**Participant Association de l'écologie pour Paris** : Il y a tout un secteur hors quartier du quart d'heure, ce sont les voies qui longent le quai de la Seine à Bercy, quid de sa transformation en espace vert ? Pour le pastillage, toutes les possibilités de constructions publiques sont hors réglementation générale. Pour les OAP, il en est de même.

**Participant** : Qu'est-ce qui nous préserve des nuisances qu'on a connues sur les dark stores avec ces équipements de logistique urbaine ? Est-ce qu'il y a une logique sur le taggage des équipements de logistique urbaine ? Et s'il y a une logique, quelle est-elle ?

**Participant** : Un ticket de métro à 4€ est-ce normal par rapport aux déplacements écologiques ? Comme on concile une viande venue d'Argentine avec les impératifs écologiques du citoyen ?

**Participant** : Le PLU sera-t-il accompagné de mesures ? Au niveau des petits commerces avec une politique commerciale ou pour les logements pour leur affectation ?

**Participant** : Question concernant les R+2 lorsque les enseignes ne veulent plus y aller ? N'y a-t-il pas une forme de carence à ce sujet dans le PLU ? N'y a-t-il pas des mesures de réversibilité et de flexibilité possibles ?



**Emmanuel Grégoire** : Le ticket à 4€, c'est une mesure pour les JO avec laquelle nous avons exprimé notre désaccord. Pour le bœuf bourguignon, ne l'achetez pas sauf problème de pouvoir d'achat. Sur Bercy nous souhaitons la transformation de l'autoroute urbaine. Il est très clair qu'on n'a pas la main seule et que ce travail prendra du temps.

**Paul Barouin : architecte directeur de l'APUR**

Il y a 62 emplacements prévus qui ont été reconduits pour la logistique urbaine, puis une recherche pour trouver des emplacements (entrée propriétaire, monopropriété, ancien garage, ...) avec des modalités d'accès véhicule. Cela fait une centaine d'emplacements dans le PLU. Pour les dark stores, on est plus sur un service commercial alors que dans la logistique urbaine on est sur du stockage de courte durée. Des mesures spécifiques ont été prises pour empêcher l'installation des dark store.

**Emmanuel Grégoire** : Sur ce sujet un petit point supplémentaire, il n'y a pas de confusion possible, les locaux identifiés sont des locaux de logistique urbaine.

**Doan Lebel** : Les équipements publics dans le contexte parisien ont des contraintes qui empêchent d'appliquer les mêmes règles (Par exemple un gymnase) même si la ville s'applique à faire les meilleurs efforts.

**Emmanuel Grégoire** : Le lien entre le PLU et le document d'urbanisme. Dans l'exemple des commerces menacés, on se dote de textes complémentaires sur la protection des commerces. Il y a aussi des outils complémentaires comme la stratégie de foncières de commerces pour leur permettre d'échapper à la logique financière du marché.

Concernant les logements vides on pousse les bailleurs à augmenter les attributions et les rotations pour éviter les vacances.

Pour les R+2, c'est un sujet trop technique pour être évoqué mais c'est un sujet à creuser.

**Gerard Milot** : Plusieurs questions :

Sur la mono-activité de certains quartiers, comment l'empêcher ou la maîtriser ?

Comment limiter le chauffage extérieur ? Comment développer l'ESS ? Pourra-t-on garer sa voiture électrique dans le quartier du ¼ d'heure ? Existe-t-il une vision intercommunale ? Quid du ramassage des déchets organiques ? Quelle réflexion sur l'habitat intergénérationnel ? Combien coûte le PLU bioclimatique ?

**Emmanuel Grégoire** : La mono-activité : Il existe un outil nouveau (GIE Paris commerce) qui permet de louer des emplacements commerciaux moins cher pour maintenir la diversité.

L'animation commerciale : Il existe un partenariat avec la chambre des dépôts et consignation qui fonctionne un peu sur modèle du logement pour se substituer à un acheteur potentiel.

Le chauffage extérieur c'est interdit. C'est une infraction.

Garer sa voiture électrique : La tendance était la recharge dans le domaine public, modèle de recharge similaire à celui des stations essence lui semble plus appropriée. Le ramassage des déchets organiques n'est pas un sujet PLU. Après une expérience qui n'a pas donné de résultats, le choix s'est porté sur des points de collecte à moins de 200m des habitations.

L'habitat intergénérationnel n'est pas un sujet PLU.

La végétalisation des bâtiments : C'est essentiel mais délicat compte-tenu de l'environnement patrimonial parisien. C'est un principe fort du PLU qui offre des outils pour le favoriser et l'accompagner.

**Marie Colou** : l'habitat intergénérationnel, c'est hors PLU, mais l'objectif est de développer une offre de logement pour tous les âges de la vie avec des résidences étudiantes et des logements pour les personnes âgées.

**Paul Barouin** : Il existe des dispositions hors zone UG pour préserver les zones et aussi règlementer les destinations. Les autres zones sont les UGSU.

**Emmanuel Grégoire** : Les pastillages ne concernent pas les PSMV qui sont sur un régime particulier.

Le PLU de Paris n'est pas intercommunal compte-tenu de la taille de Paris. En revanche le PLU a été conçu en relation pour respecter la hiérarchie des normes. Le niveau régional s'impose (SDRIF, SCOT) et une OAP liens métropolitains qui guide les méthodes de travail avec les autres communes et des OAP sectorielles sur des secteurs géographiques en collaboration avec les communes.

**Gerard Milot** : D'autres questions :

**Participant Responsable de CML du 19<sup>ième</sup>** : Demande de mairies annexes pour éviter les déplacements à la mairie principale. Constate la fermeture des services publics dans le 19<sup>ième</sup>. Question sur la possible fermeture de la CRAMIF ?

**Participant** : Problèmes autour des commerces qui ont des loyers trop chers ce qui entraînent des prix trop importants pour les habitants.

Trop de bureaux existent et nous souhaitons leur transformation en appartement.

Demande l'arrêt de la démolition de 12 logements sociaux dans le cadre de la rénovation de l'îlot Riquet.

**Participant** : Il exprime son étonnement quant au manque d'attention porté aux flux piétonniers et au besoin de contraintes pour gérer ces flux, ainsi que des préoccupations concernant la réversibilité des espaces commerciaux et les nuisances sonores dans les zones résidentielles.

**Participant** : Il pose plusieurs questions, notamment sur l'origine des directives de la "ville 15 minutes", si certains quartiers seront prioritaires dans cette transformation, la prolifération des centres de santé au détriment des commerces de proximité, et les contradictions concernant la promotion de la biodiversité tout en encourageant la consommation de technologies polluantes comme la téléphonie.

**Participant** : Il souligne que les seuils de l'OMS en matière de pollution sont dépassés à Paris et critique le manque de mesures dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour lutter contre ce problème, ainsi que l'inefficacité des politiques de construction de logements par rapport à l'occupation réelle.

**Participant** : Comment faire connaître les nuisances sonores ? Y a-t-il une plateforme ? Les habitants seront-ils assignés au quartier du quart d'heure avec des limites à ne pas dépasser ?

**Emmanuel Grégoire** :

Les mairies annexes : La création de mairies annexes est complexe en raison de questions légales et de contraintes budgétaires, mais il est important de prendre en compte les besoins des citoyens qui rencontrent des difficultés avec les outils numériques ou de mobilité.

Services publics : La fermeture de certains services publics comme les bureaux de poste ou les commissariats peut être nécessaire pour moderniser les services, mais il est important de maintenir un équilibre et d'assurer l'accessibilité pour tous.

Centres de santé : Il souligne qu'il y a eu une multiplication des centres de santé spécialisés, mais il faut veiller à la diversité des disciplines médicales offertes.

Urbanisme Sur la rénovation de l'îlot Riquet, parfois la destruction de logements peut être nécessaire pour revitaliser certaines zones urbaines, mais cela doit être fait avec précaution et dans le cadre de programmes de rénovation urbain.

Aménagement du territoire : L'équilibre entre les différents quartiers de la ville est souligné, ainsi que la nécessité d'attirer différentes activités économiques dans certains secteurs pour favoriser un développement équilibré.

Les flux piétons : Sur Paris-Centre la mairie n'a pas la main en particulier dans le quartier du Marais à Paris. Il souligne les défis liés à l'urbanisme ancien et étroit de la région, ainsi que les tentatives historiques pour élargir les rues. L'accent est mis sur la nécessité de limiter la circulation automobile pour apaiser l'environnement et réduire le bruit.

La gestion des nuisances sonores est complexe en raison de la répartition des compétences entre les autorités locales et la préfecture de police. Il aborde également

la notion de "ville du quart d'heure" comme une stratégie urbaine visant à rapprocher les services et les habitants, et rejette les critiques selon lesquelles cela limiterait la mobilité, affirmant qu'elles sont infondées.

Biodiversité n'est pas un sujet PLU. Sur le sujet de la téléphonie mobile, de l'environnement urbain et de la santé dans le contexte du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Paris. Il mentionne la charte de téléphonie mobile de la ville, qui est très exigeante en termes d'exposition aux ondes électromagnétiques. Il est souligné que le futur PLU ne permettra plus certains projets en raison de préoccupations environnementales et de protection des habitants.

Il exprime également son opinion selon laquelle la densité urbaine est une solution aux problèmes environnementaux, en raison de sa capacité à limiter les déplacements et donc l'impact carbone des systèmes humains.

**Marie-Colou** : aborde ensuite brièvement la manière dont le PLU peut répondre aux objectifs de santé, notamment en identifiant des emplacements pour des équipements de santé, en préservant des espaces pour des activités sportives et en fournissant des outils de mesure des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport.

Enfin, il est noté que la carte du bruit, bien qu'annexée au PLU, ne peut pas être modifiée réglementairement par les responsables du PLU, car elle relève d'une autre entité. La discussion se conclut sur la prise des dernières questions et des compléments éventuels.

**Participant** : exprime son désaccord quant à la création de nouveaux centres de santé et demande plutôt des mesures pour préserver les centres de santé existants, qui sont menacés de fermeture malgré leur utilité pour désengorger les hôpitaux. Il souligne que ces centres ont une longue histoire, du personnel qualifié et du matériel médical.

**Participant** : s'inquiète également des répercussions des restrictions sur les jardins partagés et les sites d'agriculture urbaine, ainsi que sur la gestion des logements sociaux dans certains quartiers.

**Participant** : partage ensuite son expérience, expliquant qu'elle est confrontée à des obstacles bureaucratiques depuis 18 ans pour un projet de logements sociaux et d'artisanat, malgré sa pertinence locale et sa demande réelle. Elle demande un interlocuteur pour soumettre son projet.

**Emmanuel Grégoire** : explique le processus de levée des restrictions de construction, encourageant les citoyens à participer à l'enquête publique pour exprimer leurs préoccupations.

Logement social, il souligne son importance et sa diversité pour permettre de loger des personnes qui ne le pourraient pas (y compris les agents de la ville), tout en insistant sur la nécessité d'intégrer harmonieusement ces logements dans tous les quartiers de la ville.

Classes moyennes, Il existe des besoins en logement pour différentes catégories de personnes et il y a une grande diversité des Parisiens. Il évoque également la question des personnes âgées et des équipements pour leur hébergement, ainsi que d'autres sujets liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, tels que les jardins partagés, les serres et les meublés touristiques. Enfin, il souligne la nécessité de trouver un équilibre entre les intérêts individuels et l'intérêt général dans le domaine de l'urbanisme.

**Marie Colou** : explique que la préservation des équipements de santé actuels est prévue dans la carte présentée lors de la réunion. Elle indique que les pastilles et points montrés permettent également de préserver ces équipements. La réunion se termine,

**Grégoire Milot** : l'animateur, remercie l'organisateur, le président de la commission d'enquête publique.

**Marcel Linet** : encourage les participants à continuer de partager leurs observations via les registres d'enquête et à participer aux séances à venir. Il mentionne également une prochaine réunion sur le patrimoine urbain et le paysage. Il remercie les représentants de la Ville de Paris et Grégoire pour son rôle dans la réunion, puis invite les participants à rentrer chez eux et à revenir pour d'autres occasions

## 6.9 ANNEXE 9 4<sup>ème</sup> réunion publique

### Compte rendu de la quatrième réunion publique 21 février 2024 hôtel IBIS 17 -ème

#### PATRIMOINE, FORMES URBAINES, PAYSAGES

**M. Milot**, animateur professionnel désigné par la Ville et la commission donne des informations sur le déroulement de la réunion, présidée par M. Linet, et présente les trois modalités pour poser des questions lors de la réunion : oralement, par écrit sur les fiches ou par SMS.

**M. Linet**, Président de la Commission d'enquête publique salue les élus de la Ville, dont **M. Grégoire**, 1er adjoint à la maire de Paris. Cette séance sera enregistrée. Le thème est : « *Patrimoine, formes urbaines et paysages* ». M. Linet rappelle les différentes modalités pour participer à l'enquête. L'objectif de la réunion est de répondre aux questions du public.

**M. Grégoire, 1er adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques** : Chacun peut adresser à la commission d'enquête ses observations sur le projet de PLU.

Le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris, ici présent, est un conseil de la Commission du Vieux-Paris. Il y a 4 500 protections PVP, il en est ajouté 800. L'enjeu est d'adapter les règlements d'urbanisme aux enjeux environnementaux, à la nécessité de produire du logement et à la ville du quart d'heure. Notre patrimoine doit être protégé sans faire de Paris une ville-musée. La Commission du Vieux-Paris, indépendante mais pas décisionnaire, aide la ville à émettre des avis sur des autorisations d'urbanisme.

**M. Lecler, Directeur de l'urbanisme de la Ville de Paris** : L'enquête publique est la dernière étape avant l'approbation définitive du PLU révisé par le Conseil de Paris. La Commission rendra un rapport avec un avis sur ce PLU, puis l'exécutif municipal adoptera des modifications pour faire approuver définitivement le PLU fin 2024.

**Mme Monsénégo de la direction de l'urbanisme** : Le PLU contient des OAP sectorielles et thématiques, en particulier sur *l'héritage et la transformation*. Les projets urbains doivent veiller à la sobriété, la pérennité et la réversibilité des constructions, tout en protégeant le paysage parisien.

Le PLU maintient le plan général des hauteurs et supprime les zones de 50 à 180 mètres. Il protège les alignements d'arbres, établit des règles pour les ensembles modernes, renforce les séquences urbaines et architecturales.

Les gabarits de voies, sont progressifs, plus la voie est étroite et plus l'alignement est bas. Le PLU préserve les cœurs d'îlots avec des espaces en pleine terre, crée des jardins d'hiver et des balcons, car la rénovation énergétique doit s'appliquer à tout type de bâtiments.

Le système de pastillage s'adapte à la protection patrimoniale, 830 biens supplémentaires s'ajoutent aux 4600 déjà protégés, en plus des 1860 monuments historiques.

On introduit la protection de « *Volumétrie existante à conserver* », on renforce les protections dans les *Secteurs de Maisons et Villas*, aux abords du champ de Mars, dans le Quartier Saint-Antoine et sur les rives de Seine. On renforce aussi les filets de hauteur ou les PVP pour les sites patrimoniaux comme les maisons d'angle.

**M. Boulard, Maire du 17e arrondissement de Paris** : Les propriétaires d'immeubles pastillés n'ont pas été avisés. Nos remarques sur le pastillage d'immeubles qui méritaient une PVP et une centaine de propositions en matière de patrimoine n'ont pas été retenues. Pour quels motifs ?

Comment a été calculé le potentiel 300 hectares d'espace vert vu la contrainte du sous-sol ?

**Questions dans la salle :**

- Le Président de « Mont 14 » : Faire de l'isolation extérieure sur les immeubles haussmanniens et remplacer les toits par de la terre est un crime. Paris c'est 17 milliards d'excédents en devises et 3% de la population française. Est-ce grave de dépasser les normes environnementales ?
- Une journaliste : Suite à une enquête sur le non-respect du code de l'urbanisme à Paris sur les ELV, certains arrondissements, dont le 17<sup>e</sup> sont en cause. Allez-vous y remédier ?
- La Cité des Fleurs est classée ELV mais 17 parkings ont été construits, la piscine illégale existe ainsi qu'un cabanon sur béton, et pas de réaction, des gens revendiquent de ne pas respecter l'ELV.

**Les réponses aux questions :**

**M. Grégoire :** Une infraction fait l'objet d'un procès-verbal de constatation, il est transmis au tribunal judiciaire, mais les délais d'instruction sont trop longs.

Il n'y a pas d'isolation par l'extérieur sur les bâtiments haussmanniens.

Paris c'est 10% du PIB national, la métropole européenne la plus dynamique économiquement.

La servitude PVP pèse sur la valorisation d'un bien, il faut éviter les contentieux, la commission d'enquête nous fera des recommandations.

Le pastillage est un travail croisé de la direction du logement et de celle de l'urbanisme. On privilégie les monopropriétés, les quartiers en déficit de logement, enfin on veille au potentiel de mutabilité.

Les pastillages d'immeubles d'habitation en 2006, dont plusieurs établissements privés, notamment du diocèse n'ont pas créé d'émotion. C'est très encadré sur le plan juridique et il existe un droit de délaissement. Une trentaine d'établissements scolaires sont pastillés dont la moitié privée.

Nous voulons éviter qu'en cas de grands changements, des spéculations les détournent de la destination scolaire. Des établissements pastillés en 2006 ont été restructurés, pour de la rénovation ou de l'extension, sans qu'on y fasse un seul logement social. Le cas d'une école dans le 17<sup>e</sup> sera examiné avec attention. Il n'y a pas de menace sur l'enseignement privé.

**M Leclerc :** On peut adresser les infractions à la municipalité ou à la mairie d'arrondissement, un contrôleur assermenté se déplacera, mais c'est la justice qui décide des suites à donner.

**Karine Bidart, Directrice de l'agence parisienne du climat :** Nous renseignons les copropriétés sur les projets de rénovation énergétique. Nous lançons le programme Éco-rénovons Paris + qui procure aides financières et accompagnements. Le bâtiment, c'est 80% des consommations d'énergie et 70% des émissions de GES. Le bâti parisien, se dégrade, la rénovation permet de l'entretenir. On a commencé par les bâtiments des 30 Glorieuses, car c'était au départ plus facile. Sur l'haussmannien, on peut faire l'isolation thermique en extérieur côté cour, procéder à l'isolation des combles, au changement des fenêtres, à l'installation d'une VMC.

**M. Milot présente les questions récupérées pendant la réunion :**

- Quel avenir pour Saint-Michel-des-Batignolles ?
- Pourquoi la ville de Paris ne s'applique à elle-même certaines règles du PLU ?
- Les OAP sectorielles n'intègrent pas les contraintes des règles de l'OAP Héritage et transformation.
- Faites plus et mieux à la fois pour entretenir et pour développer les fleurs des champs à Paris.
- Est-ce qu'on peut voir les présentations PowerPoint et les récupérer ?
- Quels sont les critères pour les arbres remarquables ?

- Quels sont les pouvoirs de la Commission du Vieux-Paris ?
- Quid de la préservation du patrimoine ordinaire ?
- Quelle est la valeur juridique de la protection PVP ?
- La ville pourrait-elle prendre en charge le classement monument historique de certains bâtiments ?
- La règle UG432 protège l'alignement d'arbres, mais pas les compositions arborées.

#### **Les réponses aux questions :**

**M. Grégoire :** Pour St Michel des Batignolles, on verra avec le diocèse, ce sujet sera revu. Sur l'UG432, l'atlas des paysages est en cours d'élaboration. Les arbres remarquables sont une protection absolue, le PLU identifie des alignements d'arbres. Les arbres peuvent être remplacés par des arbres comparables. L'intérieur et l'extérieur des monuments historiques ne peuvent pas être modifiés. Le code du patrimoine et le code de l'urbanisme autorisent d'instituer dans les PLU des protections d'éléments bâtis ou paysagers. La protection PVP est moins forte que celle des monuments historiques. Il y a pour chaque PVP une fiche précisant l'objet de la protection.

**M. Linet :** Les PowerPoint, seront joints aux rapports définitifs. On ne répond pas individuellement à chaque observation. On va interroger la ville de Paris sur les observations, regroupées par thème, sauf lorsque ce sont des observations localisées.

#### **Questions dans la salle :**

- Selon l'article 3 de la zone UG, la ville de Paris ne s'applique pas à elle-même le PLU. Pour la protection des espaces verts, on lit qu'on peut raser le tout. Le parc floral de Vincennes est en EBC, mais la ville y met des STECAL. Peut-on demander à la population de faire elle-même l'inventaire des arbres remarquables ?
  - Quid de l'évaluation, du suivi et de l'observation des instructions des permis au préalable ?
  - Pourquoi aucune des 4 réunions n'avait eu lieu rive gauche ?
  - De nombreux immeubles disposent d'espaces verts mal entretenus qui pourraient être orientés vers plus de biodiversité avec de la végétation adaptée aux changements climatiques. Beaucoup d'espaces publics pourraient devenir plus champêtres.
  - Concernant la vallée de la Bièvre avec ses 2 lits, elle ne fera l'objet que d'une réouverture partielle, il n'y aura donc pas de continuité écologique, et paysagère ni de promenade le long de la Bièvre.
- Il y a un projet pour les 5 km, dont la moitié à l'air libre, en 5 phases, c'est trop long.

#### **Les réponses aux questions :**

- M. Grégoire :** Il y a eu une consultation sur les arbres remarquables.
- Lors de la pré instruction des PC à Paris on voit les pétitionnaires avant de rédiger directement les autorisations d'urbanisme. C'est utile dans cet entre-deux PLU.
  - Sur la végétalisation, il faut se reporter à l'OAP thématique sur l'espace public.
  - La Bièvre est un sujet de 20 ans, compliqué dans la partie Kellermann, elle n'est plus gravitaire.
  - Dans les bois, des bâtiments ont besoin d'être rénovés, d'où les STECAL, qui permettent de rénover ou construire. Il y a plus de STECAL dans ce PLU, mais la surface totale est beaucoup plus faible.
  - La Ville s'applique les principes qu'elle impose aux autres, mais elle garde une stratégie d'aménagement. Les propriétaires des secteurs d'OAP sont principalement la SNCF et l'État.

#### **Questions dans la salle :**

- Quel est le rapport entre le PLU Bioclimatique et le SCOT ?
- Des mobiliers pour encadrer la végétation sont dangereux, avec des bords métalliques hyper fins.
- Il faut des lisses qui permettent l'écoulement des eaux de pluie.

-Sur la question des pieds d'arbres : il y a un manque d'unité des protections dans chaque axe.

Rue La Condamine large de 8 m, on a une surélévation de 5 niveaux ! 12 mètres est-il un bon critère ? Une rue de 20 mètres, en quartier dense, c'est différent de 20 mètres en face d'un parc.

Les PVP sont en augmentation, le tri postal rue des Renaudes est en PVP, or on a une vaste restructuration, idem avec la halle ferroviaire dans le parc Martin Luther King.

-L'objectif est de diminuer les ICU, quel sera l'ICU en 2050 ? Si on construit on augmente l'ICU. Il faut dissocier le réseau des eaux de pluie, et créer des citernes pour arroser.

Où sont les textes qui instituent la commission du Vieux Paris ?

-Sur l'axe des Champs-Élysées et de la Concorde : est-il raisonnable de casser la symétrie et d'encombrer une place historique en rétrécissant l'axe et en rajoutant des arbres en plein d'un parc ?

### **Les réponses aux questions :**

**M. Grégoire, :** La place de la Concorde est classée monument historique l'ICU y est très élevé.

-Sur les eaux de pluie, il y a un risque de crues, nous créons de la porosité pour éviter leur déversement dans le réseau unitaire. En cas de grosses pluies 40 vannes reversent les eaux usées dans la Seine. Nous créons des stocks tampons mais c'est à gérer à l'échelle de la métropole.

- Nous faisons baisser l'ICU à l'échelle de Paris par la végétalisation et la désimperméabilisation etc... il faut continuer de construire des logements pour éviter une crise sociale.

Les surélévations sont soumises à des règles très contraignantes.

Il n'y a pas de modèle unique de lisse, nous laissons aussi de la liberté aux maires d'arrondissements. Le mobilier urbain, c'est précisé dans l'OAP espace public.

Le PLU est articulé avec le SCOT et de SDRIF, nous respectons la hiérarchie des normes.

La Commission du Vieux-Paris est constituée de 40 membres. Elle sélectionne les permis de construire qu'elle souhaite examiner. Elle n'a pas d'existence « réglementaire ».

**M. Linet** remercie le public pour les questions fort intéressantes, M. Grégoire et la Direction d'Urbanisme. Il reste 8 jours d'enquête publique pour s'exprimer. Le procès-verbal d'enquête sera transmis à la Ville qui répondra sur chacun des thèmes, puis le rapport sera rédigé.

*Environ une vingtaine de contributions SMS ont été émises lors de cette réunion publique. Les observations portent en général sur des thèmes déjà traités lors de la réunion, ou sur des thèmes traités par la commission dans le cadre de l'examen de l'ensemble des contributions recueillies lors de l'enquête publique.*

## **6.10 ANNEXES 10 Publications dans les journaux**

1ère publication LA CROIX 13 décembre 2023

La Croix / mercredi 13 décembre 2023

Services

17



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les tables, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

3 janvier 2024 en mairie des 9 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> ;	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 16 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> ;	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> ;
25 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> ;	10 février 2024 en mairie des 2 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> ;	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> ;
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie de 12 <sup>ème</sup> ;		

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hacon : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Krosok : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, aménagement et déchets, retraité ;
- M. Michel Corlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pisy, retraité ;
- M. Jean-Paul Bâo : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilla : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Marouf Guillaume : général, retraité ; M. Georges Schaeber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-psi-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-psi-paris.fr>

Une borne électronique permettra l'accès au dossier sans dépose dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spuller Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21, place du Parthenon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 110, rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 25 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Alf Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 28 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Péclet Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 février 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffin Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spuller, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [particip@enquete-publique-psi-paris.fr](mailto:particip@enquete-publique-psi-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Préfecture de l'Arrière (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morand, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cité Quatre (M <sup>e</sup> Ripault) 5 rue Cuvil 75019 Paris Thème : Qualité du V de l'œuvre : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 9h à 21h</b> 105 Paris 11 (M <sup>e</sup> Poul Carrière) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage
--	---	--	---

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - Se@SUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-enval@psi-2024@paris.fr](mailto:DU-enval@psi-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service ville publique et Équipes territoriales - 5 rue Labaenc - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1er étage) - 6 promenade Claude-Lévy-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

**EP 23-474 / contact@publinter.fr**





## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

#### DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

**L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.**

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, où les registres de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>

10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>

17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>

24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

**Qui est désigné par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :**

En qualité de président : M. Marcel Linet ; ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kinnik : enseignante en droit public ;
- M. Piemo Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pithiviers, retraité ;
- M. Jean-Paul Bédé : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gîtes : ingénieur informatique et logiciel, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guilliano : général, retraité ; M. Georges Scheiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera installée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant le déroulé de l'enquête et accessible aux horaires précités.

**Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par son ou plusieurs de ses membres assure des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :**

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 9h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Laboulaye Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 4 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Poche Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 18-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h30 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffrin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6,7, place Armand Camé Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Foyer de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Bully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Blot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Quatre (M <sup>e</sup> Rogée) 5 rue Cortot 75019 Paris <b>Thème :</b> Quartier du 5 <sup>e</sup> d'heure : des commodes, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> 1015 Paris 17 <sup>e</sup> Cléry-Batignolles (M <sup>e</sup> Ivonk Cardon) 10 rue Demard buffer 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
---	---	--	---

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SaSUIR - 121 avenue de France - CS51388 - 75019 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [EU.revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:EU.revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Urbanisme public et équipements territoriaux - 5 rue Leffrand - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultable (tarif Mairie) - 6 promenade Claude Lévêque CS 61368 - 75019 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être lues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75019 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, ultérieurement compétent pour l'approuver.

**EP 23-474 / contact@publiqueparis.fr**

3ème publication LA CROIX 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier

12

La Croix - Jeudi 8 janvier 2024

Services

carnet

décès

La Congrégation du Saint-Esprit, sa famille, vous font part du décès de P. Henri LEGRAND, le 4 janvier 2024 à Chevilly-Larue (94), à l'âge de 90 ans. C'est au Congo Brazzaville qu'il a d'abord exercé son ministère, puis en France. Ses obsèques seront célébrées le mardi 9 janvier 2024, à 14 h 30, à la communauté de Chevilly-Larue.

Les sœurs dominicaines de la congrégation romaine de Saint-Dominique et sa famille, font part du décès de Sœur MARIE LE MARCHAND GUGNAK de SAINT-PIERRE à l'âge de 92 ans. La messe de funérailles sera célébrée le lundi 8 janvier à 14 h 20. Au Clos Notre-Dame 50 Avenue Fernand Javal 77000 Livry sur Seine. (CRSD France - 71 rue de Grenelle 75007 Paris - contact @crsd.org)

« O Jésus, Roi d'Amour, j'ai confiance en ta Miséricordieuse Bonté. La Prière et les sœurs du Monastère des Angustines de Malersroit, ainsi que sa famille, confient à votre prière Sœur MICHEL MARIE Lucienne Michel, rappele à Dieu le 5 janvier 2024 à l'âge de 102 ans dont 72 ans de Profession religieuse. Les obsèques auront lieu au Monastère de l'Immaculée Conception à Malersroit, lundi 8 janvier 2024 à 14 h 30.

Transmission du carnet

Par courrier : 18, rue Barbès, 92125 Montrouge Cedex. Par téléphone (sans engagement) de 9 heures à 17 heures au 01 74 33 66 06 (du lundi au vendredi) E-mail : contact@bayardmedia.fr (Préciser nom, adresse et n° de téléphone) Les textes doivent parvenir avant 15 h pour une publication le lendemain (pas de rubrique le samedi/dimanche). La ligne : 20 € TTC. La ligne en gros est facturée sur la base de deux lignes. Remise de 10 % à nos abonnés. Remise de 50 % pour les fiançailles, mariages et baptêmes.

bloc-notes

Lyon

Conférence « La politique du logement. Enjeux sociaux et locaux » : Mardi 9 janvier à 19 h 30, intervention de Cécile Van Slyvendael, maire de Villeurbanne, Espace Saint-Ignace, 20 rue Sala, 69002 Lyon. Rés. : espace-saint-ignace.fr

Lyon

Conférences-débat « L'héritage de Vatican II » : mercredi 17 janvier à 20 heures, premier rendez-vous proposé par l'association Les Alternatives catholiques dans le cadre d'un cycle de trois conférences. Jean-François Chéron interviendra sur le thème de la référence liturgique. À venir : mercredi 24 janvier, « Écriture et traditions » (Litham Mesnil) et mercredi 31 janvier, « Qu'est-ce que l'Église reçoit du monde ? » (Ouvrage de Longcamp). Les Alternatives, Le Simons, 45 rue Valbeaure, 69002. Rés. et inscriptions : lesalternativescatholiques.fr

Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Conférence « In finir avec le wokeisme. Chronique de la contre-offensive anglo-américaine » : jeudi 18 janvier à 20 h 30, intervention de Sylvie Peret, journaliste, essayiste et autrice d'un livre sur le sujet. Commentaires contre la différentielle woke ? Comment répondre à ses dérives ? Donations à l'Amé. 11 rue de Laxou, 54600 Villers-lès-Nancy (coté de l'ère). Rés. : espace-ame.fr

Paris

Célébration « L'Église Sainte-Marguerite fête ses 400 ans (1624-2024) » : l'occasion de redécouvrir ce monument historique du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. De nombreuses célébrations religieuses et temps forts spirituels animeront la vie paroissiale toute l'année, un programme de conférences, visites, une exposition mettront en lumière l'histoire du quartier depuis la construction de l'église et quelques-unes des spécificités de ce monument. Église Sainte-Marguerite, 36 rue Saint-Bernard, 75011 Paris. Rés. : saintmargueriteparis.fr et 01 43 79 34 24

Nathalie Riv / agenda@la-croix@groupebayard.com

annonces légales

VILLE DE PARIS RECTIFICATIF AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris du lundi 8 janvier 2024 à 8h30 au jeudi 28 février 2024 à 17h00 Dans l'avis d'enquête publique paru dans la presse concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris Le lieu de la réunion publique sur le thème « le logement à Paris » du Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h est modifié : La réunion publique thématique « Le logement à Paris » seindra : Salle de conférence Chaligny (N° Reuliffy Diderot) 15 rue de Chaligny 75012 Paris Au lieu du 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris (M° Michel Bizot)

PARIS MODIFICATION STATUTAIRE WORLD CORPORATION 24241, au capital de 10 000 000 euros Siège social : 21 Avenue des Champs Élysées - 75008 PARIS RCS PARIS 824 094 014

VAL DE MARNE MODIFICATION STATUTAIRE COURS DU HAMEAU 6431, au capital de 20000 euros Siège social : 19 rue Jean-Baptiste Marmontel - 94000 Vitry-sur-Seine RCS CHARENTA 004 307 940

Pour vos annonces judiciaires et légales Contact : Media Marketing av 01 41 38 64 15 E-mail : la-croix@mediamarketing.fr

À nos abonnés Pour tous vos besoins concernant votre abonnement, votre nouvelle lettre, appelez le service client au 01 71 31 13 02 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h)

courrier des lecteurs • Vous voulez réagir à un article d'un de nos journalistes • Vous voulez vous exprimer sur un sujet particulier écrivez à : Rédaction, Courrier des lecteurs 15, rue Barbès, 92125 Montrouge Cedex Ou sur : lecteurs.lacroix@groupebayard.com

4 ème publication LA CROIX 9 janvier 2024 RAPPEL

16

La Croix - mardi 9 janvier 2024

Services

annonces légales



## RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique contient notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différents entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et souligner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 9 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;</li> <li>- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomatics et topographe, retraité ;</li> <li>- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;</li> <li>- Mme Katarzyna Kmork : enseignante en art public ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;</li> <li>- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Prolog, retraité ;</li> <li>- M. Jean-Paul Bell : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;</li> <li>- M. Alain Gides : ingénieur informatique et télécom, retraité ;</li> </ul>
--	---

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Marcel Galliano : général, retraité ; M. Georges Schelber : docteur en pharmacie, directeur en Industrie chimique, retraité ; M. Jolli Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliana Chazson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spézier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21, place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 110, rue de Grenelle Jeudi 16 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Luberon Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Ortolan Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Bruniot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Poiselet Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 16 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 14-20, rue des Buttes-aux-Cailles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffe Jeudi 10 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spézier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [pariciper@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:pariciper@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Pavillon de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Gaby-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chalgrin (M <sup>e</sup> Reauly Diderot) 15 rue de Chalgrin, 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Café Quatre (M <sup>e</sup> Riquet) 5 rue Curial, 75015 Paris Thème : Quartier du 15 <sup>e</sup> étendu - des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> IDIS Paris 17 Clotilde-Baignolles (M <sup>e</sup> René Carrière) 10 rue Bernard Buffet, 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage
--	--	--	--

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SANSUR - 121 avenue de France - CS51358 - 75009 Paris Cedex 12 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-entretien-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-entretien-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rend ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement et de l'Aménagement de Paris - Service urbanisme public et Équipes territoriales - 2 rue Ledoux - 75011 PARIS CEDEX 15 - à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1er étage) - 6 promenade Claude Lévê-Strauss CS 51358 - 75009 PARIS CEDEX 12 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](https://www.paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51358 - 75009 Paris Cedex 12.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publlegal.fr

1ère publication LIBERATION 15 décembre 2023

Annonces légales

legales-lib@wanadoo.fr 01 87 39 84 00

Législation en référence : loi n° 2010-1616 du 13 décembre 2010... La loi n° 2010-1616 du 13 décembre 2010 relative à l'organisation des collectivités locales...



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris...

Le dossier en son entier sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public...

En qualité de président : M. Marcel Linares, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ; En qualité de membres titulaires : Mme Charlotte Caillet, conseillère droit des affaires et fiscalité ; M. Jocky Masan, ingénieur de l'Érôt explorant des géométries et topographies, retraité ; M. Stéphane Du Crest De Villeneuve, ingénieur hydrologique de l'écoulement, retraité ; M. Marc Coudane, enseignant en droit public ; M. Pierre Barber, consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ; M. Michel Costantini, chef d'entreprise de construction, ancien maire de Phigny, retraité ; M. Jean-Paul Bini, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ; M. Albert Gillet, ingénieur informatique et H&Com, retraité.

Une base de données permettant l'accès en direct aux données dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux besoins particuliers.

Table with 5 columns: Maire de 1er arrondissement, Maire de 2e arrondissement, Maire de 3e arrondissement, Maire de 4e arrondissement, Maire de 5e arrondissement. Each column lists dates and locations for public consultation.

Les observations pourront également être admises par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linares, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, ou via de son adresse aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : participation@enquête-publique-pse-paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. La commission d'enquête tiendra un rapport et rendra ses conclusions au président du Tribunal Administratif de Paris.



3ème publication LIBERATION 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

Annonces légales

lapresse-lib@wanadoo.fr 01 87 39 84 00

Le présent est solennellement publié pour l'avis de Paris (2024) pour la publication des annonces légales et judiciaires au nom de l'Etat...



PARIS

RECTIFICATIF

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris

du lundi 8 janvier 2024 à 20h30 au mardi 23 janvier 2024 à 12h00

Dans Paris, d'enquête publique sera faite le présent concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris.

Le 068 de la Réunion publique sur le thème « Le logement à Paris »

du Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h au stade :

La Réunion publique « Démocratie et Logement à Paris » se tiendra :

Salles de conférence C halgates (M° Boulogne - Delort)

13 rue de Chaligny, 75012 Paris

Au lieu de 18 avenue de Colonel Hugué, 75012 Paris (M° Michel Bizot)

94 VAL-DE-MARNE

Enquête publique

COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE (94)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UN PROJET DE DECLASSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN "AARON"

Enquête publique relative à un projet de déclassement dans le cadre du projet de renouvellement urbain "Aaron"...

Répertoire

repertoire-lib@wanadoo.fr / 01 87 39 84 95 / 01 87 39 84 89

MUSIQUE

Disquaire achète au meilleur Prix... DESQUES VINYLES 33T - 45T - CD... TOUS STYLES TOUTES QUANTITES... Gros Stocks et Collections... Contactez-nous 07 69 90 54 24... MATÉRIEL AUDIO... Réponse plus rapide Paiement CASH



50 ans dans l'œil de Libé aux Archives nationales

07.11.23 > 18.02.24

Entrée gratuite | 8h00 - 16h00

Cour d'honneur de l'hôtel de Soubise

Advertisement for 'Mondialisons la Solidarité PAS LA MISÈRE' with a map of France and various logos including 'XXIe siècle', 'SÉCOURS POPULAIRE FRANÇAIS', and 'AIDÉ-NOUS FINANCIÈREMENT HEURE!'.

# 4ème publication LIBERATION 10 janvier 2024 RAPPEL

### Annonces légales

leplus-achat@orange.fr 01 87 39 64 00

L'achat est un achat sérieux. C'est pourquoi nous avons développé un processus unique de vérification des biens et des vendeurs. Nous avons créé le plus grand réseau d'acheteurs professionnels de France. Nous avons créé le plus grand réseau d'acheteurs professionnels de France. Nous avons créé le plus grand réseau d'acheteurs professionnels de France. Nous avons créé le plus grand réseau d'acheteurs professionnels de France.

**ACHAT L'EMERAUDE BIEN ET BIEN**  
PROFITEZ D'UN ACHAT SÉRIeux  
ACHAT L'EMERAUDE BIEN ET BIEN  
PROFITEZ D'UN ACHAT SÉRIeux  
ACHAT L'EMERAUDE BIEN ET BIEN  
PROFITEZ D'UN ACHAT SÉRIeux

**Disquaire achete au meilleur Prix**  
DISQUES VINYLES 33T - 45T - CD  
TOUTES STYLES TOUTES QUANTITES  
1000 titres - 2000 titres - 3000 titres - 4000 titres - 5000 titres  
2000 titres - 3000 titres - 4000 titres - 5000 titres  
2000 titres - 3000 titres - 4000 titres - 5000 titres  
2000 titres - 3000 titres - 4000 titres - 5000 titres



## RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique prévue au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est ouverte par le Conseil de Paris en date du 15, 16, 17 et 18 juin 2023.  
Elle a pour objet de permettre de recueillir les avis et suggestions des citoyens de la Ville de Paris, ainsi que des associations de citoyens et de représentants des entreprises et des établissements publics.  
Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme soumis par le Conseil de Paris. Les avis émis par les différents acteurs concernés, à l'exception des avis émis par les entreprises, les associations de citoyens et les établissements publics, sont transmis au Conseil de Paris.

Le dossier est accessible aux citoyens et associations de citoyens de la Ville de Paris.  
Il est composé de :  
- 17 copies de l'avis d'enquête et de son annexe, en date du 15/11/2023, ainsi que du projet de Plan Local d'Urbanisme soumis par le Conseil de Paris.  
- 17 copies de l'avis d'enquête et de son annexe, en date du 15/11/2023, ainsi que du projet de Plan Local d'Urbanisme soumis par le Conseil de Paris.

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 17h Jeudi 13 janvier 2024 de 9h à 17h Jeudi 15 janvier 2024 de 9h à 17h	<b>Mairie du 8ème arrondissement :</b> 21, place de la République Jeudi 11 janvier 2024 de 9h à 17h Jeudi 13 janvier 2024 de 9h à 17h Jeudi 15 janvier 2024 de 9h à 17h	<b>Mairie du 9ème arrondissement :</b> 18, rue de Valenciennes Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 11 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 13 janvier 2024 de 9h à 17h	<b>Mairie du 10ème arrondissement :</b> 10, rue de Valenciennes Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 11 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 13 janvier 2024 de 9h à 17h	<b>Mairie du 11ème arrondissement :</b> 10, rue de Valenciennes Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 11 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 13 janvier 2024 de 9h à 17h	<b>Mairie du 12ème arrondissement :</b> 10, rue de Valenciennes Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 11 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 13 janvier 2024 de 9h à 17h	<b>Mairie du 13ème arrondissement :</b> 10, rue de Valenciennes Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 11 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 13 janvier 2024 de 9h à 17h	<b>Mairie du 14ème arrondissement :</b> 10, rue de Valenciennes Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 11 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 13 janvier 2024 de 9h à 17h	<b>Mairie du 15ème arrondissement :</b> 10, rue de Valenciennes Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 11 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 13 janvier 2024 de 9h à 17h
--	---	---	--	--	--	--	--	--

Les observations peuvent également être adressées par voie électronique au service d'urbanisme de la Ville de Paris, en adressant à l'adresse suivante : [plu@paris.fr](mailto:plu@paris.fr).  
Conformément aux dispositions de l'article R. 123-4 du Code de l'urbanisme, les observations doivent être envoyées par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier est transmis au Conseil de Paris.  
Le Conseil de Paris se prononce sur le projet de Plan Local d'Urbanisme soumis par le Conseil de Paris.  
Le Conseil de Paris se prononce sur le projet de Plan Local d'Urbanisme soumis par le Conseil de Paris.  
Le Conseil de Paris se prononce sur le projet de Plan Local d'Urbanisme soumis par le Conseil de Paris.

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 75 19 décembre 2023

Le PubliLégal est un service public de publication des annonces judiciaires et légales au profit de tous les citoyens... 1 rue Frédéric Dardet - 75003 Paris www.publilegal.fr

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**  
 Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur **DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes autorités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera exposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, où les registres de l'enquête à 17h des bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>
- 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>
- 3 février 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 10 février 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
- 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
- 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup>

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hissin : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kozmik : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Prigny, retraité ;
- M. Jean-Paul Bâs : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et réseaux, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillamo : général, retraité ; M. Georges Schreiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chaveau, chef de bureau de la politique des lieux de mémoire et de l'histoire des Arrondissements, est désignée en qualité d'observateur pour l'enquête publique renommée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, les observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21, place du Parthenay Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 25 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 75, rue Soufflot Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 115, rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 21 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Douai Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mardi 16 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 29 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Bruniel Mardi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Pascal Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-11 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Palais de l'Assemblée (M <sup>e</sup> Sully-Morand) 21 boulevard Morand, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 24 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Suvet - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cité Givré (M <sup>e</sup> Rigaud) 5 rue Curial 75019 Paris <b>Thème :</b> Quartier de l'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 18h à 21h</b> ISS Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Pont Cardinet) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
--	--	--	--

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SEISUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilis public et équipes territoriales - 5 rue Lodiéro - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude-Lévi-Strauss CS 51388 - 75009 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau de Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié par tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, lequel compulsera pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publilegal.fr



2ème publication LE PARISIEN 75 9 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

VIII ANNONCES 75 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 9 janvier 2024

Le Parisien est édité par le groupe L'Édition de Paris, 11 rue de Valenciennes, 75013 Paris. Le Parisien est imprimé sur papier recyclé. Le Parisien est distribué gratuitement. Le Parisien est imprimé par la société de presse L'Édition de Paris, 11 rue de Valenciennes, 75013 Paris. Le Parisien est imprimé sur papier recyclé. Le Parisien est distribué gratuitement. Le Parisien est imprimé par la société de presse L'Édition de Paris, 11 rue de Valenciennes, 75013 Paris.

**ferrari publicité**  
ANNONCES LÉGALES

**Ferrari & Cie - Agence de publicité légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés**  
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

**Avis divers**

**LA LIQUE**  
COMITE LE CANCER

**Divers société**

**ELPHINO**  
SARL AU CAPITAL DE 75 000 €  
SIÈGE SOCIAL : 137 RUE AUGUSTE BLANQUE  
75013 PARIS  
RCS PARIS 799 646 773

Objet : la SARL ELPHINO a été créée par acte notarié en date du 02/02/2024 de nommer en qualité de gérant M. Philippe CHAUDET. Le capital est fixé à 75 000 €.

**CARTIENNA**  
SCI AU CAPITAL DE 999 €  
SIÈGE SOCIAL : 80 RUE DE LA CONVENTION  
75013 PARIS  
RCS PARIS 893 676 884

En date du 02/02/2024, le gérant a décidé de transférer le siège social à compter du 02/02/2024 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancien membre : le siège social de la SARL est fixé au 80 rue de la Convention, 75013 PARIS.
- Nouveau membre : le siège social de la SARL est fixé au 80 rue de la Convention, 75013 PARIS.

L'inscription modificative sera déposée au RCS PARIS ainsi que par le greffe du tribunal de Commerce.

**Le Parisien**

**Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien**

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite
- Paiement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

**SCEAUX - HÔTEL DES VENTES**  
27 avenue Georges Clemenceau 92330 SCEAUX  
**MARDI 30 JANVIER 2024 à 14H30**  
Par autorité de Justice, après saisie  
**LICENCE IV - PARIS**

**VILLE DE PARIS - LICENCE IV - DÉBIT DE BOISSONS**

portant le N° 8994, délivrée le 5 janvier 2006, appartenant à Monsieur Brabim Grigory, gérant de la SARL NINJA RAISER, dont le siège est 39 rue de Lappe, 75011 PARIS. Sous l'enseigne « SMLÉE » - Bar, brasserie, restauration - RCS N° 753 265 537 - PARIS

**MISE A PRIX : 10.000 €**  
Dépôt de garantie avant la vente : 5 000 €  
Règlement par chèque de banque  
CAHIER DES CHARGES Consultable à l'Étude  
Ou sur le Site : [www.ilsos.com](http://www.ilsos.com)

Frais légaux en sus des enchères : 11,90% HT (14,28 % TTC)  
Règlement par chèque de banque  
Par le ministère de Maître Michel SIBONI  
Commissaire-Priseur judiciaire - Commissaire de Justice  
27 avenue Georges Clemenceau - 92330 SCEAUX  
Tél : 01 46 60 84 25 - Mail : [encheres@siboni.com](mailto:encheres@siboni.com)

Place de publication de vos annonces légales et judiciaires : agence@ferrari.fr - Tél. 01 42 96 05 50

**LE COMITÉ DE PARIS DE LA LIQUE CONTRE LE CANCER**

annonce une Assemblée Générale extraordinaire le mardi 30 janvier à 18h dans les locaux au 69 rue Auguste Blanquet, 75013 Paris

Inscription préalable obligatoire : (CPS) Ligue-Cancer net / 06 45 00 00 17 ou envoyer votre pouce à : [prospect@leliguecancer.com](mailto:prospect@leliguecancer.com)

Les documents sont disponibles sur [www.liguecancer.com](http://www.liguecancer.com)

**Enquête Publique**

**VILLE DE PARIS**

**RECTIFICATIF**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris  
du mardi 9 janvier 2024 à 10h30 au jeudi 29 janvier 2024 à 17h00

Dans l'avis d'enquête publique paru dans la presse concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris, **Le Site** de la réunion publique sur le thème « Le logement à Paris » du Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h **est modifié** :

La réunion publique thématique « Le logement à Paris » se tiendra :  
**Salles de conférence Chaligny (M<sup>e</sup> Reully Déodat)**  
**15 rue de Chaligny 75012 Paris**  
**Au lieu de 76 avenue du Général Bliot - 75012 Paris (M<sup>e</sup> Michel Bizot)**

**ferrari publicité**

**VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**Ferrari & Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris**  
Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : [www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires contactez-nous : [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. 01 42 96 05 50

3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 75 11 janvier 2024 RAPPEL

La présente offre publicitaire est destinée à la publication de notices de vente de biens immobiliers... 1 rue Frédéric Bastiat - 75006 Paris www.publiegal.fr

**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**  
 Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les communes d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, la notice en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet - les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, dates de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>
- 20 janvier 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>
- 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>
- 3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 10 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
- 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
- 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Uhet ; ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillé ; consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazon ; ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Videneux ; ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Korok ; enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber ; consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Certeau ; chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pringy, retraité ;
- M. Jean-Paul Béd ; ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ;
- M. Alain Gibet ; ingénieur informatique et télécom, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Uhet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Videneux, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillou ; général, retraité ; M. Georges Scheiber ; docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Just Chaffard ; professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chaneau, chef de bureau du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Anciens, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera disponible dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres auxens des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spécher Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 73, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 118 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 77, rue de Valenciennes Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Jean-Baptiste Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Piccini Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Adolphe Joffe Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place André Cernat Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Uhet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spécher, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Foyer de l'Anserot (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morand, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Reuilly-Diderot) 15 rue de Chaligny, 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 18h à 21h</b> Crest Quatre (M <sup>e</sup> Riquet) 5 rue Curtat 75019 Paris Thème : Quartier du 14 <sup>ème</sup> arrondissement : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> ESG Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Port Carbonnet) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Périurbain, formes urbaines, paysage
---	---	--	--

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Directeur de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SelfSUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra effectivement une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service urbanisme public et égalité territoriale - 5 rue Leclerc - 75011 PARIS CEDEX 13 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude-Lévy-Strauss CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour aller plus loin, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75639 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorisé compétent pour l'approuver.

EP 23-476 / contact@publiegal.fr

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 77 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 77

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Grand Parisien
Mardi 19 décembre 2023

Le Parisien est entièrement publié par l'éditeur 2023 par la publication en version imprimée à Paris, par voie de presse par courrier des abonnements: 01 42 38 70 00 - 01 42 38 70 01 - 01 42 38 70 02 - 01 42 38 70 03 - 01 42 38 70 04 - 01 42 38 70 05 - 01 42 38 70 06 - 01 42 38 70 07 - 01 42 38 70 08 - 01 42 38 70 09 - 01 42 38 70 10 - 01 42 38 70 11 - 01 42 38 70 12 - 01 42 38 70 13 - 01 42 38 70 14 - 01 42 38 70 15 - 01 42 38 70 16 - 01 42 38 70 17 - 01 42 38 70 18 - 01 42 38 70 19 - 01 42 38 70 20 - 01 42 38 70 21 - 01 42 38 70 22 - 01 42 38 70 23 - 01 42 38 70 24 - 01 42 38 70 25 - 01 42 38 70 26 - 01 42 38 70 27 - 01 42 38 70 28 - 01 42 38 70 29 - 01 42 38 70 30 - 01 42 38 70 31 - 01 42 38 70 32 - 01 42 38 70 33 - 01 42 38 70 34 - 01 42 38 70 35 - 01 42 38 70 36 - 01 42 38 70 37 - 01 42 38 70 38 - 01 42 38 70 39 - 01 42 38 70 40 - 01 42 38 70 41 - 01 42 38 70 42 - 01 42 38 70 43 - 01 42 38 70 44 - 01 42 38 70 45 - 01 42 38 70 46 - 01 42 38 70 47 - 01 42 38 70 48 - 01 42 38 70 49 - 01 42 38 70 50 - 01 42 38 70 51 - 01 42 38 70 52 - 01 42 38 70 53 - 01 42 38 70 54 - 01 42 38 70 55 - 01 42 38 70 56 - 01 42 38 70 57 - 01 42 38 70 58 - 01 42 38 70 59 - 01 42 38 70 60 - 01 42 38 70 61 - 01 42 38 70 62 - 01 42 38 70 63 - 01 42 38 70 64 - 01 42 38 70 65 - 01 42 38 70 66 - 01 42 38 70 67 - 01 42 38 70 68 - 01 42 38 70 69 - 01 42 38 70 70 - 01 42 38 70 71 - 01 42 38 70 72 - 01 42 38 70 73 - 01 42 38 70 74 - 01 42 38 70 75 - 01 42 38 70 76 - 01 42 38 70 77 - 01 42 38 70 78 - 01 42 38 70 79 - 01 42 38 70 80 - 01 42 38 70 81 - 01 42 38 70 82 - 01 42 38 70 83 - 01 42 38 70 84 - 01 42 38 70 85 - 01 42 38 70 86 - 01 42 38 70 87 - 01 42 38 70 88 - 01 42 38 70 89 - 01 42 38 70 90 - 01 42 38 70 91 - 01 42 38 70 92 - 01 42 38 70 93 - 01 42 38 70 94 - 01 42 38 70 95 - 01 42 38 70 96 - 01 42 38 70 97 - 01 42 38 70 98 - 01 42 38 70 99 - 01 42 38 70 100

publilegal 1 rue Frédéric Bastiat - 75009 Paris www.publilegal.fr Tél : 01 42 38 09 43



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS
Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différents entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Agence Environnementale, les avis en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier relatif à l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public - qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :
13 janvier 2024 en mairie des 9ème, 10ème et 20ème
20 janvier 2024 en mairie des 6ème, 10ème et 12ème
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17ème
3 février 2024 en mairie des 9ème, 18ème et 19ème
10 février 2024 en mairie des 5ème et 15ème
17 février 2024 en mairie des 7ème et 11ème
24 février 2024 en mairie des 14ème et 16ème

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :
En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;
En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante en droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jérémy HALJAN : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Krok : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barbar : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Cezair : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Paris, retraité ;
- M. Jean-Paul Béd : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et géocom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, le président de la commission sera assuré par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.
En qualité de membres suppléants : M. Marwan Guiliano : géométr, retraité ; M. Georges Scheber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité.

Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-pju-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : https://www.enquete-publique-pju-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera disponible dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux heures précitées.
Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement et de secteur suivants :

Table with 5 columns listing arrondissements and their respective enquiry hours and locations. Columns include: Mairie Paris Centre, Mairie du 4ème arrondissement, Mairie du 6ème arrondissement, Mairie du 7ème arrondissement, Mairie du 8ème arrondissement, Mairie du 9ème arrondissement, Mairie du 10ème arrondissement, Mairie du 11ème arrondissement, Mairie du 12ème arrondissement, Mairie du 13ème arrondissement, Mairie du 14ème arrondissement, Mairie du 15ème arrondissement, Mairie du 16ème arrondissement, Mairie du 17ème arrondissement, Mairie du 18ème arrondissement, Mairie du 19ème arrondissement, Mairie du 20ème arrondissement.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les inscrire aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : participer@enquete-publique-pju-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 3 columns listing meeting dates, times, and locations. Columns include: Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h, Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h, Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête pourront être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Régionalitaire - 345EUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-Revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.
La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Unité Publique et Équilibres Territoriaux - 5 rue Labrousse - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (S.A.S.U.) - Espace consultation (1er étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 - 75009 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver. EP 23-474 / contact@publilegal.fr



3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 77 11 janvier 2024 RAPPEL

**ANNONCES 77 JUDICIAIRES ET LÉGALES** Le Grand Parisien Jeudi 11 janvier 2024

**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**  
 Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur **DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différents acteurs consultés, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres dévoués à cet effet - les lundis, merdis et vendredis de 8h30 à 17h15, les jeudis de 8h30 à 17h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 18 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 4 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Lhéry : ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Cellier : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jocky Hazan : ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Willemeuse : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Krzyk : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Cestier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Progy, retraité ;
- M. Jean-Paul Badi : ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ;
- M. Alain Gillet : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Lhéry, le président de la commission sera assuré par M. Stéphane Du Crest de Willemeuse, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillamo : général, retraité ; M. Georges Scheiber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chiffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Daveron, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique maritonne il-désert.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-glo-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-glo-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

**Afin d'informar et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :**

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spöcker Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 17h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21, place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 17h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mardi 26 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 17h15 Mardi 27 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116, rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 17h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lavoisier Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 17h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 17h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 17h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 17h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 17h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 17h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 17h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Poitou Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 17h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 17h15 Mardi 15 février 2024 de 14h à 17h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 17h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffrin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 17h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Almand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 17h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 17h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Lhéry, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spöcker, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [parisiens@enquete-publique-glo-paris.fr](mailto:parisiens@enquete-publique-glo-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Pavillon de l'Arcaze (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 24 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 18h à 21h</b> Cité Oubrie (M <sup>e</sup> Rigaut) 5 rue Ourlet 75019 Paris Thème : Quartier du 1/2 d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mardi 21 février 2024 de 18h à 21h</b> BIS Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Noël Cardone) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage
--	---	--	---

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SeSUR - 121 avenue de France - C951368 - 75003 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DG-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DG-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) de France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Utilité Publique et Équipes Territoriales - 5 rue Leblanc - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude-Lévy-Strauss CS 51388 - 75009 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - C951368 - 75003 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publiegal.fr

4<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 77 12 janvier 2024 NOUVEAU RAPPEL

133 Publications légales au total (100 pour la publication de documents administratifs et 33 pour la publication de documents judiciaires et légaux) sur le site www.publilegal.fr

publilegal 1 rue Frédéric Baudot - 75008 Paris www.publilegal.fr Tél : 01 42 86 09 43



RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par le Conseil de Paris en date des 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme adopté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes autorités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>
3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
10 février 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
17 février 2024 en mairie des 2<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Cailleau : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kroska : enseignante en droit public ;

- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Prigny, retraité ;
- M. Jean-Paul Bâo : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informaticien et télécom, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillemo : général, retraité ; M. Georges Schaeber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chaneton, chef de bureau du bureau de la politique des Saurs de métro au ministère des Aménités, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing arrondissements (Mairie Paris Centre, Mairie du 5<sup>ème</sup>, Mairie du 6<sup>ème</sup>, Mairie du 7<sup>ème</sup>, Mairie du 8<sup>ème</sup>) and their respective dates and times for public consultations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spézier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : paricper@enquete-publique-plu-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing the dates, times, and locations of the public meetings.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Information, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - SetSUR - 121 avenue de France - CS51388 - 75630 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service ombudsman public et Équipes territoriales - 5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15 - à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (Terriage) - 6 promenade Claude-Lévy-Strauss CS 51388 - 75630 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75630 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver. EP 23-474 / contact@publilegal.fr

1ère publication LE PARISIEN 78 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 78 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le Parisien et Le Parisien hebdo sont publiés par les Editions de Paris (société par actions) au 1 rue Frédéric Bastiat - 75005 Paris. Les publications sont publiées à Paris, en France, sous le régime de la loi n° 2010-105 du 13 février 2010 relative à l'organisation des médias. Les publications sont publiées à Paris, en France, sous le régime de la loi n° 2010-105 du 13 février 2010 relative à l'organisation des médias. Les publications sont publiées à Paris, en France, sous le régime de la loi n° 2010-105 du 13 février 2010 relative à l'organisation des médias.



1 rue Frédéric Bastiat - 75005 Paris  
www.publilégal.fr  
Tél : 01 42 96 09 43



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réguler les opérations et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes autorités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, les mémoires en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public -qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 8ème, 13ème et 20ème  
20 janvier 2024 en mairie des 6ème, 12ème et 19ème  
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17ème

3 février 2024 en mairie des 8ème, 14ème et 19ème  
10 février 2024 en mairie des 5ème et 15ème

17 février 2024 en mairie des 7ème et 11ème  
24 février 2024 en mairie des 12ème et 16ème

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linaut, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Collin : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jérémy Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeveuve : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kwień : enseignante en droit public ;

- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprises de construction, ancien maire de Prigny, retraité ;
- M. Jean-Paul Béd : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et réseaux, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linaut, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeveuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillou : général, retraité ; M. Georges Schaeber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Juel Chaffard : professeur agrégé hon. classe, retraité ; Mme Liliane Chancou, cheffe de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spuller Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 12h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 8ème arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6ème arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7ème arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8ème arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 3ème arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 11ème arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11ème arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12ème arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13ème arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14ème arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunet Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15ème arrondissement :</b> 31, rue Perdue Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16ème arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17ème arrondissement :</b> 10-30, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18ème arrondissement :</b> 1, place Jules Joffin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19ème arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20ème arrondissement :</b> 8, place Gaudette Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linaut, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spuller, 75003 Paris, en vue de les annexer aux registres d'enquête au par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Foyer de l'Arasse (M <sup>e</sup> Sully-Mandré) 21 boulevard Mandré, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Salle de conférence Chalgrin (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Café Oreste (M <sup>e</sup> Rigout) 5 rue Cortot 75019 Paris Thème : Quartier du 14 d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 18h à 21h</b> IBIS Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Pont Cardinet) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, lieux urbains, paysage
---	---	---	--

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Information, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - S@UR - 121 avenue de France - CS51388 - 75003 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DG@revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DG@revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service usages publics et équipes territoriales - 5 rue Lobert - 75115 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accusé et Service à l'Usage (S.A.S.U.) - Espace information (1er étage) - 6 promenade Claude-Lévi-Strauss CS 51388 - 75003 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être lues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75003 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.  
[EP-23-474/contact@publilegal.fr](mailto:EP-23-474/contact@publilegal.fr)





3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 78 11 janvier 2024 RAPPE

Le Journal Officiel de la République Française, n° 273 du 15 novembre 2023, page 18000, a publié l'arrêté municipal n° 1233 du 15 novembre 2023, par lequel le Conseil de Paris a adopté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris.



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43



RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS



Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par le Conseil de Paris en date des 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme adopté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes instances consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (des bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis : 13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>; 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>; 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>; 3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>; 10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>; 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>; 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>.

Soit désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête : En qualité de président : M. Marcel Linet - ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ; En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Mazzan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest, De Villeneuve : ingénieur hydrogéologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kircok : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pongy, retraité ;
- M. Jean-Paul Bès : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guitanno : général, retraité ; M. Georges Schaeber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Jérémy Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ; Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : https://www.enquete-publique-plu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités. Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing arrondissements (Mairie Paris Centre, Mairie du 9ème, Mairie du 10ème, Mairie du 11ème, Mairie du 12ème, Mairie du 13ème, Mairie du 14ème, Mairie du 15ème, Mairie du 16ème, Mairie du 17ème, Mairie du 18ème, Mairie du 19ème, Mairie du 20ème) and their respective opening hours for the public consultation.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spéren, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : parisi@paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing the dates and locations of public meetings: Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h (Pavillon de l'Arsenal), Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h (Salle de conférence Chaligny), Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h (Cité Quatre M<sup>rs</sup> Rigault), Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h (BIS Paris 17).

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaires - 3050UR - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU@revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Mairie de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Urbanisme Public et Aménagement - 5 rue Liotard - 75011 PARIS CEDEX 18 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (S.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévêque CS 51388 - 75009 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75009 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver. EP 23-474 / contact@publilegal.fr

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 91 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 91 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le présent avis est publié en vertu de la loi n° 2010-105 du 15 septembre 2010 relative à la simplification administrative et en vertu de l'article 123-8 du Code de l'urbanisme. Il est publié en vertu de l'article 123-8 du Code de l'urbanisme. Il est publié en vertu de l'article 123-8 du Code de l'urbanisme.

publégali 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris www.publégali.fr Tél : 01.42.96.09.43

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 9H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'urbanisme, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes instances consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Agence Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public -qui pourra en prendre connaissance et constater ses observations sur les registres déposés à cet effet- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, dates de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et au mairie du 17<sup>ème</sup>
3 février 2024 en mairie des 1<sup>ère</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête : En qualité de président : M. Marcel Linat ; En qualité de membres titulaires : M. Michel Carlier, M. Jacky Hazan, M. Stéphane Du Crest De Villeneuve, M. Marie-Françoise Kéroux, M. Pierre Barber, M. Michel Carlier, M. Jean-Paul Bati, M. Alain Gilles.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linat, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Marcel Guillaume, M. Georges Schröder, M. Marie-Françoise Kéroux, M. Joël Chaffard, M. Marie-Françoise Kéroux.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site Internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-plt-paris.fr

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : https://www.enquete-publique-plt-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurés des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing arrondissements (Mairie Paris Centre, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>) and their respective opening hours for public consultation.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linat, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête de par mail à l'adresse suivante : participant@enquete-publique-plt-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns listing public meetings: Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h (Thème: Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité); Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h (Thème: Le logement à Paris); Mardi 13 février 2024 de 18h à 21h (Thème: Quartier du X<sup>e</sup>-étage : des commerces, des services publics, des équipements à proximité); Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h (Thème: Patrimoine, formes urbaines, paysage).

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Directeur de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - S@UR - 121 avenue de France - CS51308 - 75059 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-revision-PLU-2024@paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement et de l'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utilis public et équipes territoriales - 5 rue Ledano - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 8 commandeur Claude Lévi-Strauss CS 51308 - 75059 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51308 - 75059 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, suite à la consultation de l'avis de la Commission d'Enquête Publique.

2<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 78 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

**X CARNET ÎLE-DE-FRANCE** **Le Grand Parisien**  
Lundi 8 janvier 2024

---

**AVIS DÉCÈS**

**NEMOURS (77)**  
**SAUDRON-LES-BRAY (77)**  
Julien DHOUDT, sa fille,  
Richard DHOUDT, son fils,  
Martha-Sophie, Damien,  
Florian, Alexis, Sarah, Simon,  
ses petits-enfants,  
Fleur-Aimée, Célestine,  
Marjolaine, Suzanne, Alban,  
Argentine,  
ses arrière-petits-enfants,  
Les familles DHOUDT, SAUDRON, LE  
GUELLEC,

ont la tristesse de vous faire part du  
décès de

**Gisèle DHOUDT  
née LE GUELLEC**

survenu le vendredi 05 janvier 2024,  
à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse aura  
été célébrée le lundi 08 janvier 2024, à  
14h30, en l'église de Bazou-le-Bray,  
suite de l'inhumation.

Une pensée est demandée pour son  
époux, Maurice.

Un registre à signatures restera mis  
à disposition.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**FOURÉS-FUNÈRES VOISIE**  
77400 SAUDRON-LES-BRAY  
01 64 57 81 51

**FROQUES-ATTILY (77)**  
M. Jean-Marc EMY,  
Mme Evelyne EMY,  
leurs enfants,  
ont la tristesse de vous annoncer le  
décès de

**Mme Geneviève EMY  
née HEBERT**

survenu le vendredi 29 décembre  
2023, à Combreux-Fontaine, à  
l'âge de 99 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le  
jeudi 11 janvier 2024, à 14h00, en  
l'église de Froques-Attily, suivie de  
l'inhumation au cimetière communal.

**PROVINS (77)**  
Evelyne et Jean MEDLARS,  
Béty et Daniel DELACK,  
Martine et Gilles CHEMOUS,  
ses enfants,  
Matrice, Séverine,  
Gilles et Laurent,  
ses petits et arrière-petits-enfants,  
ses cousins et cousines,  
amis que toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du  
décès de

**Mme Florence MARQUEY  
née MICHELIN**

survenue à Provins, le mardi 02  
janvier 2024, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie civile aura lieu le  
mardi 09 janvier 2024, à 10h30,  
au cimetière de Provins-Ville Neuve,  
90 l'an les Riquarts.

**LES SERVICES FUNÉRAIRES**  
77100 PROVINS  
01 64 60 00 40

**SUISY-THAIS (77)**  
Une pensée pour M. Maurice  
MELIQUE,  
son époux,  
Une pensée pour Christian et  
Josette MELIQUE,  
ses enfants,  
ses petits-enfants, arrière  
petits-enfants.  
Ainsi que toute la famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du  
décès de

**Mme Jacqueline MELIQUE  
née ROBBE**

survenue à Bray-sur-Seine, le 30  
décembre 2023, à l'âge de ses 99  
ans.

La cérémonie religieuse sera  
célébrée en l'église de Lathézières, le  
lundi 8 janvier 2024, à 14h30, suivie  
de l'inhumation dans le cimetière de  
Lathézières.

Un registre à signatures restera mis  
à disposition.

**FOURÉS-FUNÈRES VOISIE**  
COTAIL & PROVINS  
01 64 57 81 51  
01 64 57 81 51

**VILLENAUVE-LA-PETITE (77)**  
Mme Pierrette POULAIN,  
ses enfants,  
ses petits-enfants et son  
arrière-petite-fille

sont profondément touchés par les  
marques d'affection et d'amitié que  
vous leur avez témoignées lors du  
décès de

**M. Marcel POULAIN**

remerçant du fond du cœur toutes  
les personnes qui se sont associées  
à leur immense peine, par leur  
sympathie, leurs messages de  
condoléances, leurs fleurs, ainsi que  
les membres de la FNACA venus  
rendre un dernier hommage.

Toute la famille leur exprime sa vive  
reconnaissance.

**FOURÉS-FUNÈRES VOISIE**  
SOUIS & PROVINS  
01 64 57 81 51  
01 64 57 81 51

**RUTIGNY (77)**  
Mme Monique ROUSSEL, son épouse  
Francis et Pascal LE TALLEC,  
Thierry et Catherine ROUSSIN,  
ses enfants,  
Ses petits-enfants et arrière  
petits-enfants,

ont été touchés des nombreuses  
marques de sympathie qui leur ont  
été témoignées lors des obsèques de

**M. Robert ROUSSIN**

remerçant toutes les personnes qui  
se sont associées à leur peine et les  
priant de trouver en l'expression de  
leur vive reconnaissance.

**LA HONORABLE CHÉRISSÉ**  
77100 PROVINS  
01 64 57 81 51

**LA CROIX-EN-BRE (77)**  
Jean-Pierre KROL,  
son épouse,  
Sylvain et Valérie KROL,  
Sonia fils et sa belle-fille,  
Marilène et Philippe MEUST  
sa fille et son grand,  
Ainsi que toute la famille

ont été touchés des marques de  
sympathie, d'affection et de  
soutien que vous leur avez  
témoignées lors du décès de

**Mme Pierrette KROL**

vous remerciant très sincèrement de  
vous être associés à leur peine par  
votre présence, vos envois de fleurs  
et vos pensées.

**Le Parisien**

Publiez vos avis de décès,  
remerciements et hommages  
avec Le Parisien

Rendez-vous sur  
[odella.fr/lp/leparisien](http://odella.fr/lp/leparisien)

- Des formulaires dédiés pour une saisie simple
- Choix d'une parution papier ou web
- Affichage en temps réel de votre annonce
- Paiement 100% sécurisé

**ANNONCES 91 JUDICIAIRES ET LÉGALES**

Le Parisien ne s'engage pas à publier les annonces judiciaires et légales... (textes réglementaires et conditions de vente)

**Enquête Publique**

**VILLE DE PARIS**

**RECTIFICATIF**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris  
du mardi 8 janvier 2024 à 19h30 au jeudi 29 janvier 2024 à 17h00

Dans l'avis d'enquête publique paru dans la presse concernant la  
révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris,  
du mardi 8 janvier 2024 à 19h30 au jeudi 29 janvier 2024 à 17h00,  
le lieu de la réunion publique sur la thème « Le logement à Paris »  
du mardi 31 janvier 2024 de 19h à 21h est modifié :

La réunion publique thématique « Le logement à Paris » se tiendra :  
Salle de conférence Chaligay (N° Ravilly Orléans)  
15 rue de Chaligay 75012 Paris  
Au lieu du 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris (N° Michel Bizot)

---

**Divers société**

**NUANCE**

SARL au capital de 1000 € Siège social : 5  
Rue de France 93350 PIERREY PIERRE  
930477073 N° de déclaration de l'Assemblée gé-  
nérale Extraordinaire du 12/02/2023 : 14 88  
0046 de transmission le 1er janvier 2024 au 30 rue  
Fournier 94130 VILLIERS-LEZ-LIVRY - SAU-  
SÉRIERES à compter du 11-12-2023. Ra-  
tionnel au RCS de EVRY et immatriculé  
au RCS de EVRY.

---

**Communauté  
territoriales**

**Optimisez  
votre communication**  
Publiez vos annonces,  
d'enquêtes publiques  
dans  
**le Parisien**

01 87 39 82 96  
[legales@leparisien.fr](http://legales@leparisien.fr)

**Le Parisien**

**Pour acheter votre annonce  
en ligne sur le Parisien**

**Rendez-vous sur  
[leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)**

Un parcours simple, pratique et rapide  
de la rédaction de votre annonce  
au justificatif de parution.

**Plus de renseignements :  
01 84 21 09 27**

3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 91 11 janvier 2024 RAPPEL

Le Grand Parisien  
Jeudi 11 janvier 2024

JUDICIAIRES ET LÉGALES

ANNONCES 91

XI

Publilégal  
1 rue Frédéric Bastiat - 75006 Paris  
www.publilegal.fr  
Tel : 01.42.96.09.43



### RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur **DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, merdis, vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :  
13 janvier 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>  
20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>  
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>  
3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>  
10 février 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>  
17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>  
24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

Sont désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;  
En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Cellas : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazzan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest de Villeneuve : ingénieur hydrologue de formation, retraité ;
- Mme Katerinya Kirok : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Progy, retraité ;
- M. Jean-Paul Bès : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission, retraité ;  
En qualité de membres suppléants : M. Manuel Galliano : général, retraité ; M. Georges Schöber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;  
Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des Saux de mémoire au Ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plt-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plt-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 16 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 76, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116, rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue de Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Bréchet Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Péclet Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Muret Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Salettes Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 25 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffrin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 janvier 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 29 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plt-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plt-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 15h à 21h</b> Pavillon de l'Assenal (M <sup>e</sup> Sully-Morand) 21 boulevard Morand, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 15h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Bizio) 78 avenue du Général Bizio - 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Ouvre (M <sup>e</sup> Riquard) 5 rue Curial 75015 Paris Thème : Quartier du 1/4 d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> 16/3 Paris 17 Cité-Basignolles (M <sup>e</sup> Pont Carlier) 16 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, services urbains, paysage
---	---	--	--

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Régionalitaire - 3e/5/2R - 121 avenue de France - CS51368 - 75003 Paris Centre 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (Région Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service usages publique et équipes territoriales - 5 rue Leblanc - 75015 PARIS CEDEX 15 - à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.U.) - Espace consultation (1er étage) - 6 promenade Claude Lévêque CS 51368 - 75003 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51368 - 75003 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-24 / contact@publilegal.fr

4<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 91 12 janvier 2024 NOUVEAU RAPPEL

**IV ANNONCES 91 JUDICIAIRES ET LÉGALES** Le Grand Parisien  
Vendredi 12 Janvier 2024

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tel : 01.42.96.09.43

**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**  
 Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 9 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du dossier, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les samedis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (des bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 8h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 16 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 2 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

Sont désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres élus :

- Mme Charlotte Collas : consultante en affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École nationale des géomatics et topographiques, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Knoch : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Cellier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Prigny, retraité ;
- M. Jean-Paul S&S : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et sécurité, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillamo : général, retraité ; M. Georges Schuber : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chandon, chef de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête pourra en outre être consulté sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21, place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 26 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 516, rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lièbovine Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Étienne Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Pechel Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 16 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Honoré Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Salettes Jeudi 11 janvier 2024 de 14h30 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Corneil Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [parl@paris.fr](mailto:parl@paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Foyer de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Reuilly Diderot) 15 rue de Chaligny, 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 18h à 21h</b> Cent. Guina (M <sup>e</sup> Riquet) 5 rue Canal 75019 Paris Thème : Quartier du 14 <sup>ème</sup> arrondissement : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 18h à 21h</b> 185 Paris 17 Clichy-Baignolles (M <sup>e</sup> Port Carbonel) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage
--	---	--	--

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme-Réglementaire - S&SRU - 121 avenue de France - CS51385 - 75003 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revisee-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revisee-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service utility publique et équilibres territoriaux - 5 rue Labrousse - 75017 PARIS CEDEX 15 - à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévêque - CS 51386 - 75003 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75003 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorisé compétent pour l'approuver.



Le Grand Parisien  
Lundi 8 janvier 2024

# JUDICIAIRES ET LÉGALES

# ANNONCES 92

XI

7 Avenue de l'Industrie - 92100 Levallois-Perret  
Téléphone : 01 47 35 11 11  
Site internet : www.annonces-legales.fr

## LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez nos annonces sur  
<http://www.marches-publics.fr>

## Marchés + de 90 000 Euros



## Section 1 - Identification de l'acheteur

VILLE DE PUTEAUX  
Code Postal : 93300

## Section 2 - Description

Procédure adaptée  
Candidat(e) titulaire de la consultation  
Département des études de la consultation  
Région Île-de-France  
Mairie de Puteaux  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Section 3 - Procédure

Procédure adaptée  
Candidat(e) titulaire de la consultation  
Département des études de la consultation  
Région Île-de-France  
Mairie de Puteaux  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Section 4 - Identification du marché

Marché de travaux  
Code CPV principal  
52111100-0

## Section 5 - Informations

Ville de Puteaux  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

APPROBATION MODIFICATION  
REPLIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE SAINT-CLÉMENT

## Enquête publique

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09  
FÉVRIER 2024 INCLUS  
PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

## COMMUNE DE LEVALLOIS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Avis divers

## DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

## APPROBATION MODIFICATIONS N° 5 DU PLU DE COLOMBES ET N° 9 DU PLU DE GENNEVILLIERS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Enquête publique

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09  
FÉVRIER 2024 INCLUS  
PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

## COMMUNE DE LEVALLOIS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Avis divers

## DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

## APPROBATION MODIFICATIONS N° 5 DU PLU DE COLOMBES ET N° 9 DU PLU DE GENNEVILLIERS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Enquête publique

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09  
FÉVRIER 2024 INCLUS  
PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

## COMMUNE DE LEVALLOIS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Avis divers

## DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

## APPROBATION MODIFICATIONS N° 5 DU PLU DE COLOMBES ET N° 9 DU PLU DE GENNEVILLIERS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Enquête publique

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09  
FÉVRIER 2024 INCLUS  
PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

## COMMUNE DE LEVALLOIS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Avis divers

## DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

## APPROBATION MODIFICATIONS N° 5 DU PLU DE COLOMBES ET N° 9 DU PLU DE GENNEVILLIERS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Enquête publique

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER 2024 AU 09  
FÉVRIER 2024 INCLUS  
PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

## COMMUNE DE LEVALLOIS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

## Avis divers

## DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

## APPROBATION MODIFICATIONS N° 5 DU PLU DE COLOMBES ET N° 9 DU PLU DE GENNEVILLIERS

Paris Ouest La Défense  
Rue de la République  
93300 PUTEAUX

**Le Parisien**

Publiez votre  
**ANNONCE LÉGALE**  
avec Le Parisien

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite
- Paiement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Rendez-vous sur  
[leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 92 11 janvier 2024 RAPPEL

Le Grand Parisien  
Jeudi 11 janvier 2024

JUDICIAIRES ET LÉGALES

ANNONCES 92

XI

**publégale**  
1 rue Frédéric Bastiat - 75003 Paris  
www.publégale.fr  
Tél : 01 42 96 09 63

### RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

#### DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 Juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>
- 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>
- 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17<sup>ème</sup>
- 3 février 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 10 février 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
- 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
- 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

**Bent désignés par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :**

En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Heron : ingénieur de l'Ecole supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kozak : enseignante en droit public ;
- M. Pierrick Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Corlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Frigny, retraité ;
- M. Jean-Paul Buis : ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et BIM/coûts, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillaume : général, retraité ; M. Georges Schaefer : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors-classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Anciens, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-pltu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-pltu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

**Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :**

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Fiancé Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 18 février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 18 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Samedi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Péchel Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 16 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, avenue Haël Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-28, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffe Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-pltu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-pltu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Pavillon de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Reauly Didot) 15 rue de Chaligny, 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Quatre (M <sup>e</sup> Rouve) 6 rue Carnot 75019 Paris Thème : Quartier du 14 <sup>ème</sup> : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> IBIS Paris 17 Cléry Batignolles (M <sup>e</sup> Poir Carrière) 10 rue Edmond Sufer 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage
---	--	---	---

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête pourront être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Innovation, de la stratégie et de l'Urbanisme Régional - SésUris - 121 avenue de France - CS51388 - 75039 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions collectées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Présidence de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service Urbanisme public et équilibres territoriaux - 5 rue Leclerc - 75015 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Services à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévê-Strauss CS 51388 - 75039 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51388 - 75039 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à validation du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publégale.fr



1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 93 19 décembre 2023

**VIII ANNONCES 93 JUDICIAIRES ET LÉGALES** Le Grand Parisien  
Mardi 19 décembre 2023

Le Parisien et l'hebdomadaire La Vie Parisienne sont des publications de presse périodiques et sont soumis à la loi sur le statut de la presse. Elles sont publiées par le Groupe Éditions de Presse Parisienne, 100 rue de Valenciennes, 75013 Paris. Les publications de presse périodiques sont soumises à la loi sur le statut de la presse. Elles sont publiées par le Groupe Éditions de Presse Parisienne, 100 rue de Valenciennes, 75013 Paris. Les publications de presse périodiques sont soumises à la loi sur le statut de la presse. Elles sont publiées par le Groupe Éditions de Presse Parisienne, 100 rue de Valenciennes, 75013 Paris.

**publégale** 1 rue Frédéric Bastiat - 75007 Paris  
www.publégale.fr  
Tél : 01 42 96 09 43

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**  
Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-4 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier objet de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 15 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

Sont désignés par le vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet (ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité) ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Gallais : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Jocky Hazzan : ingénieur de l'École nationale des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pringy, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- M. Jean-Paul Bés : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- Mme Katarzyna Kisioń : enseignante en droit public ;
- M. Alain Gilis : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, le président de la commission sera assuré par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guillemin (général, retraité) ; M. Georges Scheiber (docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité) ; M. Joffi Chaffais : professeur agrégé honoraire de droit, retraité ; Mme Liliane Charvati, cheffe du bureau de la politique des lieux du mémoire au ministère des Années, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Faubourg Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mardi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Renoir Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mardi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 10 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 25 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 9 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Poitou Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Mardi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, rue Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquêtes ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h Pavillon de l'Ansam (M <sup>e</sup> Sully-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Michel Buzot) 78 avenue du Général Bazié - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	Mardi 12 février 2024 de 19h à 21h Cent Quatre (M <sup>e</sup> Roguet) 5 rue Curtat 75019 Paris <b>Thème :</b> Quartier de 16 d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h 88/5 Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Pont Cardinal) 10 rue Bernard Sulfat, 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, fermes urbaines, paysage
---	---	---	---

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête pourront être demandées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire – SélisUR – 521 avenue de France – CS51368 – 75039 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-revision-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-revision-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront tenus au président de la commission d'enquête, pour être élus et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rend ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France – Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service urbanisme public et équipes territoriales – 5 rue Leclerc – 75011 PARIS CEDEX 13 ; à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Bureau Accueil et Service à l'Usager (S.A.S.U.) – Espace consultation (Par Kléber) – 6 promenade Claude Lévy-Strauss CS 51368 – 75039 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris [paris.fr](http://paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France – CS51368 – 75039 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorisé compétente pour l'approuver.

**EP 23-474 / contact@publégale.fr**

2ème publication LE PARISIEN 93 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

Avis de Décès

NEMOURS (77)
BAZOUCHES-LES-BRAY (77)
Sylvie DIGNOT, sa fille,
Richard DIGNOT, son fils,
Mathie Sophie, Olivier,
Florence, Aline, Sarah, Simon,
ses petits-enfants,
Philippe, Catherine,
Medoune, Suzanne, Alban,
Augustine,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles DIGNOT, BALORON, LE
GUELLEC,

ont la tristesse de vous faire part de
décès de

Gisèle DIGNOT
née LE GUELLEC

survenue le vendredi 05 janvier 2024,
à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera
célébrée le lundi 08 janvier 2024, à
16h30, au Village de Bazouches-les-
Bray, salle de Fête/Animation.

Une parole est demandée pour vos
chères personnes.

Un registre à signatures recevra vos
condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

RENSEIGNEMENTS
0969 8000 5000 - 01 64 61 01 01

La reproduction
de nos petites annonces
est interdite.

FÉROLLES-ATILLY (77)

M. Jean-Marc EMY,
Mme Evelynne EMY,
leurs enfants,
et leurs petits-enfants,

ont la tristesse de vous annoncer le
décès de

Mme Geneviève EMY
née HEBERT

survenue le vendredi 29 décembre
2023, à Carrières-sous-Poissy, à
l'âge de 99 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le
lundi 8 janvier 2024, à 14 h00, en
l'église de Férolles-Atilly, salle de
Fête/Animation au cimetière communal.

PROVINS (77)
Evelyne et Jean NICOLAS,
Berty et Daniel BIELINSKI,
Maurine et Gilles CHEVIGNON,
ses enfants,
Bianca, Séverine,
Gilles et Laurent,
ses petits et arrière-petits-enfants,
Ses cousins et cousines,
Ainsi que toute la famille.

ont la douleur de vous faire part du
décès de

Mme Florence MARQUET
née MICHELIN

survenue à Provins, le mardi 02
janvier 2024, à l'âge de 92 ans.

La cérémonie civile aura lieu le
mardi 02 janvier 2024, à 14h30, au
cimetière de Provins ville haute, où l'on se réunira.

RENSEIGNEMENTS
0969 8000 5000 - 01 64 61 01 01

SUSSEY (77)

Une pensée pour M. Maurice
MELIQUE,
son épouse,
Une pensée pour Christian et
Josette MELIQUE,
ses enfants,
Ses petits-enfants, arrière-
petits-enfants,
Ainsi que toute la famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du
décès de

Mme Jacqueline MELIQUE
née ROBBE

survenue à Bray-sur-Seine, le 30
décembre 2023, à l'âge de ses 99
ans.

La cérémonie religieuse sera
célébrée en l'église de Lescaulais, le
lundi 8 janvier 2024, à 14h30, suite
de l'information dans le carnet de
famille.

Un registre à signatures tiendra lieu
de condoléances.

RENSEIGNEMENTS
0969 8000 5000 - 01 64 61 01 01

Remerciements

RE LUN (77)
SONIA (77)
Mme Martine MORAUX, sa mère,
Ses frères et ses sœurs.

ont touchés des marques d'affection
et de sympathie qui leur ont été
témoignées lors des obsèques de

Mme Martine MOREAU

remerciant toutes les personnes
pour leur présence, leurs messages
de sympathie et leurs paroles
réconfortantes.

RENSEIGNEMENTS
0969 8000 5000 - 01 64 61 01 01

VE L'ENVAUX-LA-PETITE (77)

Mme Planchette POULAIN,
ses enfants,
ses petits-enfants et son
arrière-petite-fille

profondément touchés par les
marques d'affection et d'amour que
vous leur avez témoignées lors du
décès de

M. Marcel POULAIN

remercient du fond du cœur toutes
les personnes qui se sont associées
à leur immense peine, par leur
présence, leurs messages de
condoléances, leurs fleurs, ainsi que
les membres de la FNACA venus
rendre un dernier hommage.

Toute la famille leur exprime sa vive
reconnaissance.

RENSEIGNEMENTS
0969 8000 5000 - 01 64 61 01 01

JUTISNY (77)

Mme Monique ROUSSIN, son épouse
Reynold et Pascal LE TALLEC,
Thierry et L'Émilienne ROUSSIN,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-
petits-enfants,

ont touchés des marques de
sympathie et de réconfort que vous leur
avez témoignées lors des obsèques de

M. Robert ROUSSIN

remercient toutes les personnes, qui
se sont associées à leur peine et les
prient de trouver la réconfortation de
leur vive reconnaissance.

RENSEIGNEMENTS
0969 8000 5000 - 01 64 61 01 01

LA CROIX-EN-BARRÉ (77)

Jean-Pierre KROL,
Sonia,
Sylvain et Véronique KROL,
Ses fils et sa belle-fille,
Yvanhèle et Stéphane MUST,
Sa fille et son gendre,
Ainsi que toute la famille.

ont touchés des marques de
sympathie, d'affection et de
réconfort que vous leur avez
témoignées lors des obsèques de

Mme Pierrette KROL

vous remercient très sincèrement de
vous être associés à leur peine par
votre présence, vos envois de fleurs
et vos pensées.

RENSEIGNEMENTS
0969 8000 5000 - 01 64 61 01 01

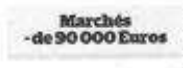
Le Parisien
Publiez vos avis de décès,
remerciements et hommages
avec Le Parisien
Rendez-vous sur
odella.fr/lp/leparisien
Des formulaires dédiés pour une saisie simple
Choix d'une parution papier ou web
Affichage en temps réel de votre annonce
 Paiement 100% sécurisé

ANNONCES 93

JUDICIAIRES ET LÉGALES

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez nos annonces de
Appels d'offres/marchés publics

Marchés
-de 90 000 Euros

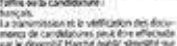


Mairie de ROSNY-SOUS-BOIS

Objet du marché : La présente
consultation a pour objet l'entretien des
espaces verts de la Ville de Rosny-sous-Bois, de deux
travaux complémentaires et de quatre contrats
de location de terrain.

Catégorie de services
Caractéristiques principales
\* Caractéristiques techniques principales
\* Non
\* DÉTACHEMENT DES TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Présentation des lots
- Oui
Possibilité de présenter une offre pour tous
les lots
Délai de marché ou délai d'exécution
de 48 jours à compter de la notification de
marché.
Lampes peuvent être utilisées dans

Enquête Publique



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris
du lundi 8 janvier 2024 à 10h30 au lundi 29 janvier 2024 à 17h00

Dans l'avis d'enquête publique paru dans le presse concernant la
révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris.

Le jour de la réunion publique sur le thème « Le logement à Paris »
de Mercredi 31 janvier 2024 de 18h à 21h au local 15 rue de
Chaligny 75012 Paris

La réunion publique thématique « Le logement à Paris » se tiendra
Salle de conférence Chaligny (M° Reuilly Diderot)
15 rue de Chaligny 75012 Paris

Au lieu du 78 avenue du Général Bliot - 75012 Paris (M° Michel Bisson)



Agence de Publicité légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formulaires des sociétés

Pour la publication
de vos annonces
légales et judiciaires

01 42 95 05 50
agence@ferrari.fr



Tous nos
indicateurs sur
www.ferrari.fr

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr



1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 94 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 94 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le Parisien est édité quotidiennement... (small print text)

**publégat** 1 rue Frédéric Bastiat - 75003 Paris www.publégat.fr Tél : 01.42.95.09.42

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur **DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public - qui pourra en prendre connaissance et déposer ses observations sur les registres déposés - à cet effet, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 17h15, sauf le jeudi 29 février, où les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 6 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

**Soit désigné par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :**

En qualité de président : M. Marcel Linat ; ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillaud : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacy Hazan : ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres et Topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest de Villemaire : ingénieur hydrogéologue de formation, retraité ;
- Mme Katerinya Kononk : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Carlier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pringy, retraité ;
- M. Jago-Paul BAC : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilles : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linat, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villemaire, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Manuel Gouhau : général, retraité ; M. Georges Schaefer : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chénier, chef de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observateur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site Internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.enquete-publique-glparis.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.enquete-publique-glparis.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recueillir les observations du public, la concertation d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lund 8 janvier 2024 de 9h à 17h Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Paradis Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 10 février 2024 de 9h à 12h Mardi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mardi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 8 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue de Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Ruyon Mardi 18 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mardi 19 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 23 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 28 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Bruni Mardi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Picoté Jeudi 13 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Batignolles Mardi 19 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mardi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffroy Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5,7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 8, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linat, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-glparis.fr](mailto:participer@enquete-publique-glparis.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Foyer de l'Anson (M <sup>e</sup> Sully-Morand) 21 boulevard Mouton, 75004 Paris <b>Thème :</b> Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mardi 31 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Salle de conférence Chalgrin (M <sup>e</sup> Michel Bizot) 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 18h à 21h</b> Café Quatre (M <sup>e</sup> Roger) 5 rue Curial 75019 Paris <b>Thème :</b> Quartier du 1/4 d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mardi 21 février 2024 de 18h à 21h</b> IBIS Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Pire Cardinet) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris <b>Thème :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
---	---	--	--

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Information, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - Sa-DUSR - 121 avenue de France - CS51368 - 75019 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-veilleur-PLU-2024@paris.fr](mailto:DU-veilleur-PLU-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service d'Accueil et d'Équité territoriale - 5 rue Lefranc - 75011 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévê-Strauss CS 91368 - 75039 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51368 - 75039 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-47 / contact@publégat.fr



3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 94 11 janvier 2024 RAPPEL

Le Grand Parisien  
Jeudi 11 janvier 2024

JUDICIAIRES ET LÉGALES

ANNONCES 94

XI

Le présent affichage est effectué par l'Etat pour le compte de la Ville de Paris. Il est destiné à informer le public de la tenue d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris. Les avis émis par les citoyens au cours de l'enquête publique sont transmis au Président de la Commission d'Enquête, qui les adresse au Maire de Paris. Les observations et propositions formulées par le public sont prises en compte par le Maire de Paris dans le cadre de la révision du PLU. Les avis émis par les citoyens au cours de l'enquête publique sont transmis au Président de la Commission d'Enquête, qui les adresse au Maire de Paris. Les observations et propositions formulées par le public sont prises en compte par le Maire de Paris dans le cadre de la révision du PLU.



1 rue Frédéric Bastiat - 75005 Paris  
www.publlegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43



**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur

**DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, merdis, vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h. Des bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

- 13 janvier 2024 en mairie des 5<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>
- 20 janvier 2024 en mairie des 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>
- 27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 13<sup>ème</sup>
- 3 février 2024 en mairie des 8<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup>
- 10 février 2024 en mairie des 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>
- 17 février 2024 en mairie des 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>
- 24 février 2024 en mairie des 14<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup>

Sont désignées par le vice-président du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet ; ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Caillou : conseillère droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrologique de formation, retraité ;
- Mme Katerzyna Kmita : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Cantier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Pinguet, retraité ;
- M. Jean-Paul Bés : ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité ;
- M. Abin Gilles : ingénieur informaticien et logiciel, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, le président de la commission sera assuré par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission.

En qualité de membres suppléants : M. Michel Guillemo : général, retraité ; M. Georges Schober : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chaffard : professeur agrégé hors classe, retraité ;

Mme Liliane Chanson, chef de bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spillier Lundi 8 janvier 2024 de 14h à 17h Mardi 9 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21, place du Panthéon Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116, rue de Grenelle Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Lisbonne Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 29 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 13, place Léon Blum Lundi 15 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1er février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 133, avenue Daumesnil Mardi 19 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffe Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brunot Mardi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Péclet Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 71, avenue Henri Matisse Jeudi 15 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 18-20, rue des Batignolles Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffe Samedi 13 janvier 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 8 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Carrel Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 6, place Gambetta Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris, Centre, 2, rue Eugène Spillier, 75003 PARIS, ou sur le site internet aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 18h à 21h</b> Foyer de l'Arsenal (M <sup>e</sup> Solzy-Morland) 21 boulevard Morland, 75004 Paris Thème : Adaptation de la ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaligny (M <sup>e</sup> Reully-Dierot) 15 rue de Chaligny, 75012 Paris Thème : Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cent Quatre (M <sup>e</sup> Rivoux) 5 rue Curtat 75019 Paris Thème : Quartier du 1 <sup>er</sup> d'heure : des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mardi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> 803 Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Port Carrière) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris Thème : Patrimoine, formes urbaines, paysage
--	--	--	--

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU pourront être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Régionalisés - 5455UR - 125 avenue de France - CS51368 - 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [OU-envie@plu-2024@paris.fr](mailto:OU-envie@plu-2024@paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par le Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement et de l'Aménagement de Paris - Service 2024 publique et équilibres territoriaux - 5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager (R.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Lévêque CS 61369 - 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - CS51368 - 75639 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

EP 23-474 / contact@publlegal.fr

1<sup>ère</sup> publication LE PARISIEN 95 19 décembre 2023

VIII ANNONCES 95 JUDICIAIRES ET LÉGALES Le Grand Parisien Mardi 19 décembre 2023

Le présent avis est publié en vertu de l'article 2007 par le service des annonces judiciaires et légales au siège de la Direction des Services de Paris, 75000 Paris, 1 rue Frédéric Bastien - 75006 Paris

publlegal 1 rue Frédéric Bastien - 75006 Paris www.publlegal.fr Tél : 01 42 36 09 42

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 23 FÉVRIER 2024 À 17H00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 551-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements d'habitat sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Paris, les avis émis par les différents entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier papier de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public - qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 18h15, sauf le jeudi 29 février, clôture de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis : 13 janvier 2024 au mairie des 9<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> 29 janvier 2024 au mairie des 8<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> 27 janvier 2024 à Paris Centre et au mairie du 17<sup>ème</sup> 3 février 2024 au mairie des 2<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> 10 février 2024 au mairie des 5<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> 17 février 2024 au mairie des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> 24 février 2024 au mairie des 14<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>

Sont désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

- En qualité de président : M. Marcel Linet : ingénieur généraliste honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;
En qualité de membres titulaires :
- Mme Charlotte Caslau : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villemeuve : ingénieur hydrologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Kowalczyk : enseignante en droit public ;
- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Cassier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Propey, retraité ;
- M. Jean-Paul Dég : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gilès : ingénieur informatique et télécom, retraité.

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villemeuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Quilès : géométr, retraité ; M. Georges Schaefer : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Juri Chaffart : professeur agrégé hors classe, retraité ; Mme Liliane Chanson, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Anciens, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.enquete-publique-glu-paris.fr Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : https://www.enquete-publique-glu-paris.fr

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera déposée dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précisés.

Afin d'ordonner et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

Table with 5 columns listing the locations and schedules for public consultations in various Paris arrondissements, including Mairie Paris Centre, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, and 21<sup>ème</sup> arrondissements.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spüler, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : parisi@enquete-publique-glu-paris.fr

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

Table with 4 columns detailing the dates, locations, and themes of public meetings: Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h (Paris Centre), Mercredi 21 janvier 2024 de 19h à 21h (Paris 17<sup>ème</sup>), Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h (Paris 17<sup>ème</sup>), Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h (Paris 17<sup>ème</sup>).

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Inventaire, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire - 5551388 - 121 avenue de France - 75013 Paris - 0551388 - 75039 Paris Centre 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-ws@ville-paris.fr

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par la Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris - Service usages publique et équilibres territoriaux - 5 rue LaBlanc - 75011 PARIS CEDEX 13 ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Services à l'Usager (B.A.S.U.) - Espace consultation (1<sup>er</sup> étage) - 6 promenade Claude Léo-Strauss CS 54388 - 75039 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Bureau du Service Juridique - 121 avenue de France - 0551388 - 75039 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver. EP 23-474 / contact@publlegal.fr

2<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 95 8 janvier 2024 RECTIFICATIF adresse réunion publique du 31 janvier 2024

AVIS DE DÉCÈS

REPOURS (77) BAZOCHE-SÈS-IBRAY (77) Sylvie DHONDT, sa fille, Richard DHONDT, son fils, Martha-Sophie, Damien, Florian, Abriël, Sarah, Simon, ses petits-enfants, Fleur-Aimée, Céline, Augustina, ses arrière-petits-enfants, Les familles DHONDT, BALDORIN, LE GUELLEC, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Gisèle DHONDT née LE GUELLEC survenue le vendredi 05 janvier 2024, à l'âge de 97 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 08 janvier 2024, à 14h00, en l'église de Bazoches-Ibray, suivie de l'inhumation.

Une petite note demandée pour son époux, Maurice.

Un registre à signatures recevra vos condoléances.

Ces avis font lieu de faire part: PONS FUMERES ENBRE 7360 BOURG-SENS 01 42 47 01 13

La reproduction de nos petites annonces est interdite

FEMOLLES-ETILEY (77)

M. Jean-Marc EMY, Mme Evelyn EMY, leurs enfants, ont la tristesse de vous annoncer le décès de

Mme Geneviève EMY née HEBERT survenue le vendredi 29 décembre 2023, à Carrières-sous-Poissy, à l'âge de 99 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 11 janvier 2024, à 14h00, en l'église de Femelles-Ailly, suivie de l'inhumation au cimetière communal.

POISSY (77) Evelyn et Jean NICOLAS, Betty et Daniel ANGLADEL, Marthe et Gilles CHEMOURE, ses enfants, Béatrice, Séverine, Gilles et Laurent, ses petits et arrière-petits-enfants, 545 cousins et cousines, ainsi que toute la famille, ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Florence MARQUET née MICHELIN survenue à Provins, le mardi 02 janvier 2024, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie civile aura lieu le mercredi 10 janvier 2024, à 10h30, au cimetière de Provins ville haute, ou Font de l'Église.

POISSY FUMERES ENBRE 7360 BOURG-SENS 01 42 47 01 13

LUSIGNY (77)

Une pensée pour M. Maurice MELIQUE, son épouse, une pensée pour Christian et Justine MELIQUE, ses enfants, Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, Ainsi que toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Jacqueline MELIQUE née ROBBE survenue à Bray-sur-Seine, le 30 décembre 2023, à l'âge de ses 99 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Lusigny, le lundi 8 janvier 2024, à 14h30, suivie de l'inhumation dans le cimetière de famille.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

POISSY FUMERES ENBRE 7360 BOURG-SENS 01 42 47 01 13

Remerciements

MELUN (77) FONTAINE (77) Mme Marcelle MOREAU, sa mère, Ses nièces et ses neveux,

très touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Mme Martine MOREAU remercient toutes les personnes pour leur présence, leurs messages de sympathie et leurs paroles réconfortantes.

SPR SERVICES FUNÉRAIRES DE MEUN 7300 MELUN www.pons.fr | 01 42 47 01 13

VILLEMARIE-LA-PETITE (77)

Mme Pierrette POULAIN, ses enfants, ses petits-enfants et son arrière-petite-fille, profondément touchés par les marques d'affection et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Marcel POULAIN remercier du fond du cœur toutes les personnes qui se sont associées à leur immense peine, par leur présence, leurs messages de condoléances, leurs fleurs, ainsi que les membres de la FNACA venus rendre un dernier hommage.

Toute la famille leur exprime sa vive reconnaissance.

POISSY FUMERES ENBRE 7360 BOURG-SENS 01 42 47 01 13

JOTIGNY (77)

Mme Monique ROUSSEL, son époux François et Pascal LE TALLEC, Thierry et Lorraine ROUSSEL, ses enfants, Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

M. Robert ROUSSIN remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

POISSY FUMERES ENBRE 7360 BOURG-SENS 01 42 47 01 13

LA CROIX-EN-BRE (77)

Jean-Pierre KROL, son épouse Sylvain et Vénérique KROL, son fils et sa belle-fille, Nathalie et Philippe MUOT, Sa fille et son gendre, Ainsi que toute la famille, très touchés des marques de sympathie, d'affection et de réconfort que vous venez de leur témoigner lors du décès de

Mme Pierrette KROL vous remercient très sincèrement de vous être associés à leur peine par votre présence, vos envois de fleurs et vos pensées.

LA PASTORALE DES SEPTIÈMES 31200 NAINVILLE 08 33 71 31 44

Le Parisien Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien. Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien. Des formulaires dédiés pour une saisie simple. Choix d'une parution papier ou web. Affichage en temps réel de votre annonce. Paiement 100% sécurisé.

ANNONCES 95

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Parisien et Odella ont été agréés par le tribunal de commerce de Paris pour la publication des annonces légales et judiciaires. Les annonces légales et judiciaires sont publiées dans le supplément hebdomadaire de Le Parisien, le mardi 10 janvier 2024, à 10h30, au cimetière de Provins ville haute, ou Font de l'Église.

Enquête Publique VILLE DE PARIS REGISTRE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Réunion du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris du lundi 8 janvier 2024 à 18h30 au jeudi 24 janvier 2024 à 17h00. Dans l'avis d'enquête publique paru dans la presse concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris. Le lieu de la réunion publique sur le thème « Le logement à Paris » du Mercredi 24 janvier 2024 de 19h à 21h est modifié : La réunion publique thématique « Le logement à Paris » se tiendra : Salle de conférence Chaligny (M<sup>e</sup> Reauly Diderot) 15 rue de Chaligny 75012 Paris Au lieu de 78 avenue du Général Bizot - 75012 Paris (M<sup>e</sup> Michel Bizot)

publégale 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris www.publégale.fr Tél : 01 42 96 09 43 COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUNOIS Par délibération en date du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ouen l'Aunois a décidé de prescrire la révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et définir les modalités de concertation. Cette élaboration peut être consultée en ligne. EP 23-740 / contact@publégale.fr CONTACT COMMERCIAL : 01 84 21 09 27 leparisien.annonces-legales.fr

Divers société LES TRAITEURS GOURMETS SASU AU CAPITAL DE 3 000 € MÉDIÉ SOCIAL - 78 RUE DE PARIS 95270 VIARMES RCS PONTAISE 829 194 204 On nous a dit... 22/03/23, le président a déposé le mandat de séquestration sociale de la SASU 2023 et de modifier l'article Article 6 des statuts comme suit : - Ancienne mention : le siège social de la SASU est fixé au 78 rue de Paris, 95270 Viarmes. - Nouvelle mention : le siège social de la SASU est fixé au 40 avenue de Reims, 95270 Viarmes. L'inscription modificative est portée au RCS PONTAISE après le greffe du tribunal. PONTAISE 82920 Centre de Formation Financière, SAS au capital de 500000, Siège social : 10 rue de la République 95200 Fontainebleau RCS PONTAISE 545 041 072, ses associés ont approuvé les comptes de liquidation déposé par le liquidateur, M. Michel BIDA, 54 rue de la République 75012 Paris, de son mandat et remis la culture des opérations de liquidation réalisées au RCS de PONTAISE.

Insertions diverses Monsieur OROUGAROU Ibrahim David est le 30/08/2023 à 16:00 (SIRENE) - SIRENE devenue 3 impasse de la Grotte, 95270 MAREY LA VILLE a été agréé en tant que paritaire depuis le dépôt auprès du Greffe des Sociétés à Paris de son mandat de liquidation. Monsieur OROUGAROU Ibrahim David est le 30/08/2023 à 16:00 (SIRENE) - SIRENE devenue 3 impasse de la Grotte, 95270 MAREY LA VILLE a été agréé en tant que paritaire depuis le dépôt auprès du Greffe des Sociétés à Paris de son mandat de liquidation. Monsieur OROUGAROU Ibrahim David est le 30/08/2023 à 16:00 (SIRENE) - SIRENE devenue 3 impasse de la Grotte, 95270 MAREY LA VILLE a été agréé en tant que paritaire depuis le dépôt auprès du Greffe des Sociétés à Paris de son mandat de liquidation.

Le Parisien Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien. Formulaires certifiés pour une annonce conforme. Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite. Paiement 100% sécurisé. Affichage en temps réel. Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr



3<sup>ème</sup> publication LE PARISIEN 95 11 janvier 2024 RAPPEL

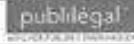
Le Grand Parisien  
Jeudi 11 janvier 2024

**JUDICIAIRES ET LÉGALES**

**ANNONCES 95**

**XI**

Le présent avis est publié conformément à l'article L123-17 du Code de l'environnement, à l'initiative du Maire de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme est soumis à l'avis du public en vertu de l'article L. 151-1 du Code de l'urbanisme. L'avis du public est ouvert pendant 15 jours à compter de la date de publication du présent avis. L'avis du public est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.avenue-publique.fr/avis>. Le présent avis est publié conformément à l'article L. 151-1 du Code de l'urbanisme.



1 rue Frédéric Beaulieu - 75006 Paris  
www.publégat.fr  
Tél : 01.42.96.06.43

**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE PARIS**

Par arrêté municipal en date du 15 novembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur **DU LUNDI 8 JANVIER 2024 À 8H30 AU JEUDI 29 FÉVRIER 2024 À 17H00**.



L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par le Conseil de Paris en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023.

Elle s'inscrit dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris, lequel est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme adopté par le Conseil de Paris, ses avis émis par les différentes entités consultées, l'évaluation environnementale du document, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Ville de Paris et le bilan de la concertation préalable.

Le dossier relatif de l'enquête sera déposé dans les 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et signer ses observations sur les registres déposés à cet effet - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 9h30 à 19h15, sauf le jeudi 29 février, date de l'enquête à 17h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier et les registres seront également consultables de 9h à 12h les samedis :

13 janvier 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup>	3 février 2024 en mairie des 8 <sup>ème</sup> , 18 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup>	17 février 2024 en mairie des 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup>
20 janvier 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> , 16 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup>	10 février 2024 en mairie des 5 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup>	24 février 2024 en mairie des 14 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup>
27 janvier 2024 à Paris Centre et en mairie du 17 <sup>ème</sup>		

Sont désignés par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Paris les membres de la commission d'enquête :

En qualité de président : M. Marcel Linet, ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées, retraité ;

En qualité de membres titulaires :

- Mme Charlotte Cailler : consultante droit des affaires et fiscalité ;
- M. Jacky Hazan : ingénieur de l'École supérieure des géomètres et topographes, retraité ;
- M. Stéphane Du Crest De Villeneuve : ingénieur hydrogologue de formation, retraité ;
- Mme Katarzyna Klonka : enseignante en droit public ;

- M. Pierre Barber : consultant en énergie, environnement et déchets, retraité ;
- M. Michel Corcier : chef d'entreprise de construction, ancien maire de Fringy, retraité ;
- M. Jean-Paul B&C : ingénieur en chef des Ponts et chaussées, retraité ;
- M. Alain Gites : ingénieur informatique et telecom, retraité ;

En cas d'empêchement de M. Marcel Linet, la présidence de la commission sera assurée par M. Stéphane Du Crest de Villeneuve, membre titulaire de la commission. En qualité de membres suppléants : M. Manuel Guilliano : général, retraité ; M. Georges Schober : docteur en pharmacie, directeur en industrie chimique, retraité ; M. Joël Chiffard : professeur agrégé trois classes, retraité ;

Mme Liliane Chanon, cheffe du bureau de la politique des lieux de mémoire au ministère des Armées, retraitée, est désignée en qualité d'observatrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant la période d'enquête le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Durant cette période, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse :

<https://www.enquete-publique-plu-paris.fr>

Une borne électronique permettant l'accès au dossier sera disponible dans toutes les mairies d'arrondissement et de secteur durant la durée de l'enquête et accessible aux horaires précités.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans les mairies d'arrondissement de la manière suivante :

<b>Mairie Paris Centre :</b> 2, rue Eugène Spéler Samedi 13 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 21 place du Panthéon Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 14h à 17h	<b>Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 78, rue Bonaparte Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 1 <sup>er</sup> février 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 116 rue de Grenelle Jeudi 16 janvier 2024 de 14h à 19h15 Vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 3, rue de Liégeois Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15
<b>Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 4, rue Drouot Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 72, rue du Faubourg Saint-Martin Lundi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 12, place Léon Blum Mardi 16 janvier 2024 de 14h à 17h Jeudi 1 <sup>er</sup> février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 17 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 130, avenue Daumesnil Mercredi 15 janvier 2024 de 9h à 12h Samedi 20 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place d'Italie Samedi 12 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 26 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 2, place Ferdinand Brézin Mercredi 17 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 8 février 2024 de 14h à 19h15 Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 31, rue Poictou Jeudi 11 janvier 2024 de 14h à 19h15 Lundi 22 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 10 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 77, avenue Henri Martin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 13 février 2024 de 9h à 12h Samedi 24 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 16-20, rue des Saussaies Jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 19h15 Samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h Mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h	<b>Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 1, place Jules Joffin Jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 19h15 Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
<b>Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 5-7, place Armand Camé Mardi 9 janvier 2024 de 14h à 17h Samedi 3 février 2024 de 9h à 12h Jeudi 22 février 2024 de 14h à 19h15	<b>Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement :</b> 4, place Garibaldi Samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h Jeudi 25 janvier 2024 de 14h à 19h15 Mardi 27 février 2024 de 14h à 17h			

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête à la Mairie de Paris Centre, 2, rue Eugène Spéler, 75003 PARIS, en vue de les annexer aux registres d'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'environnement, 4 réunions publiques auront lieu, sur les thématiques suivantes :

<b>Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Parloir de l'Armand (M <sup>e</sup> Sylvie Morfand) 21 boulevard Morland, 75004 Paris <b>Thèmes :</b> Adaptation de la Ville au changement climatique, biodiversité	<b>Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h</b> Salle de conférence Chaigny (M <sup>e</sup> Réauly Diderot) 13 rue de Chaigny, 75012 Paris <b>Thème :</b> Le logement à Paris	<b>Mardi 13 février 2024 de 19h à 21h</b> Cant. Quatre (M <sup>e</sup> Rouvi) 5 rue Curial 75019 Paris <b>Thèmes :</b> Quartier du W. 9 <sup>ème</sup> ; des commerces, des services publics, des équipements à proximité	<b>Mercredi 21 février 2024 de 19h à 21h</b> 885 Paris 17 Clichy-Batignolles (M <sup>e</sup> Pont Cardin) 10 rue Bernard Buffet 75017 Paris <b>Thèmes :</b> Patrimoine, formes urbaines, paysage
--	---	--	---

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le projet de PLU soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire – 3eS/UR – 121 avenue de France – C051388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [DU-exel@ville-paris.fr](mailto:DU-exel@ville-paris.fr)

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci.

La commission d'enquête établit un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Ville de Paris. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Paris.

À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également transmises par le Maire de Paris, aux 17 mairies d'arrondissement et de secteur de Paris, à la Préfecture de Paris – Direction Régionale et Départementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France – Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service Urbanisme Public et Equilibre Territorial – 5 rue Leclerc – 75311 PARIS CEDEX 15 ; à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) – Espace consultation (Ter Mage) – 6 promenade Claude Lévî-Strauss CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Ville de Paris ([paris.fr](https://www.paris.fr)), pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau de Service Juridique – 121 avenue de France – C051388 – 75639 Paris Cedex 13.

Après l'enquête publique, le PLU de Paris, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.

[EP-23-074/contact@publégat.fr](mailto:EP-23-074/contact@publégat.fr)

## 6.11 ANNEXE 11 remise du Procès-Verbal de synthèse

Marcel LINET

Paris le 25 mars 2024

Président de la commission d'enquête publique

à

Mme la Maire de Paris

A l'attention de M. Stéphane LECLER

Directeur de l'urbanisme

Objet : Procès- verbal d'enquête publique

Madame la Maire,

L'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique de Paris s'est achevée le 29 février 2024.

Au terme de cette enquête, au nom de la commission que je préside, je suis en mesure, de vous communiquer le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de celle-ci et joint au présent courrier.

Cette enquête s'est déroulée pendant 53 jours consécutifs du 8 janvier au 29 février 2024 et a suscité un très grand engouement de la part du public qui s'est effectivement particulièrement intéressé aux nouveaux enjeux préconisés par ce projet.

Avec mes 8 autres collègues membres de la commission nous nous sommes tenus au mieux à l'écoute du public soit en assurant 52 permanences dans tous les arrondissements parisiens soit au cours de 4 réunions d'échange et d'information que nous avons tenues et pour lesquelles je vous remercie d'avoir apporté votre concours.

Les registres mis à la disposition du public en mairies ou par le site internet dédié ont permis de recueillir près de 14500 contributions qui n'évoquent pas moins de 60000 items.

L'enquête s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes dans les 17 lieux prévus malgré la lourdeur du processus, les mairies n'étant pas forcément rompues à l'exercice ; les commissaires enquêteurs ont tenu les permanences conformément aux prescriptions de votre arrêté sans qu'aucun incident ne soit à déplorer. Le public a pu avoir accès aux documents et formuler librement ses observations.

En outre les 4 réunions publiques se sont tenues dans les 4<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissement et on a pu constater à chaque fois la présence de plus de 100 personnes.

Ce fut un moment d'échange tout à fait bénéfique pour une meilleure appropriation du projet par les personnes intéressées.

Comme il est prévu par les textes le dépôt des observations n'étaient plus possible après 17h le 29 février 2024, seules les personnes ayant débutées leur écriture avant cet horaire, ont pu l'achever dans la limite d'une vingtaine de minutes.

Les registres d'enquête m'ont été remis le 5 mars. Le nombre tout à fait exceptionnel des observations et la précision de l'analyse que souhaitait s'imposer la commission, n'ont pas permis d'achever plus tôt le procès-verbal.

Vous voudrez bien m'adresser dès que possible les réponses qu'appellent de votre part ces observations du public regroupées en 36 thèmes distincts.

Vos services ayant été régulièrement destinataires des interventions du public, ils pourront, s'ils le jugent utile, ajouter des observations complémentaires pour répondre à des sujets qui leur sembleraient insuffisamment reproduits dans ce procès-verbal.

Veuillez agréer madame la Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour la commission d'enquête

Le Président

signé

Marcel LINET

Pour accusé de réception du procès-verbal

de synthèse des observations

Le directeur de l'Urbanisme à la Ville de Paris

signé

Stéphane LECLER

## 6.12 ANNEXE 12 Réponse de la Ville au Procès-verbal de synthèse



Le Directeur

Paris, le 12 Juin 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le mémoire établi par les services de la Ville de Paris en réponse au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique sur la révision du PLU transmis à la Ville de Paris en date du 25 mars 2024.

Je tiens tout d'abord, au nom de la Ville de Paris, à remercier la Commission d'enquête pour sa mobilisation et pour l'ampleur du travail accompli dans des délais contraints.

Comme vous l'avez souhaité, les éléments qui vous sont communiqués s'attachent d'une part à répondre aux observations pour lesquelles la Commission d'enquête a sollicité des éclaircissements et d'autre part à répondre précisément aux questions résultant de votre analyse des demandes du public.

À travers ce mémoire, les services de la Ville de Paris ont en effet souhaité répondre de façon exhaustive, détaillée et argumentée aux très nombreuses contributions issues de l'enquête publique conduite sous votre autorité. Ces contributions ont systématiquement été envisagées comme des façons d'améliorer le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête, de faciliter son application et de favoriser sa bonne compréhension par le public.

Dès lors que les demandes de modifications, de précisions et de clarifications étaient juridiquement possibles et conformes aux orientations du plan local d'urbanisme arrêté par le Conseil de Paris en juin 2023, elles ont fait l'objet d'un examen attentif en vue de leur possible intégration dans le document qui sera soumis au Conseil de Paris pour adoption définitive d'ici à la fin de l'année. Dans le cas contraire, ou si les contributions relevaient davantage d'autres politiques publiques mises en place par la Ville de Paris ou par d'autres institutions, les services de la Ville ont veillé à apporter tous les éclairages nécessaires à votre Commission et au public.

Bien entendu, mes services et moi-même restons à l'entière disposition de votre Commission pour vous apporter toute précision complémentaire si besoin en était.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation de la Maire de Paris,  
Le Directeur de l'Urbanisme

Stéphane LECLERC

Monsieur Marcel LINET  
Président de la Commission d'Enquête PLU  
Mairie Paris Centre  
2, rue Eugène Spuller  
75003 PARIS

## 6.13 ANNEXE 13 Demande du report du délai de remise du rapport d'enquête

Marcel LINET  
Président de la commission d'enquête  
publique relative à la révision du PLU b de Paris

Noisy le Grand le 17 juin 2024

à

Madame la Maire de Paris

(à l'attention de Monsieur le Directeur de  
l'Urbanisme)

**Objet** : Report du délai de remise du rapport d'enquête publique du PLU de Paris

**Références** : Décision de Mme la Vice-Présidente du TA de Paris du 13 juillet 2023

Votre arrêté du 15 novembre 2023

Madame la Maire,

L'enquête publique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Paris s'est déroulée du 8 janvier au 29 février 2024.

Comme vous l'avez constaté, elle a fait l'objet d'une très forte participation du public et a généré plus de 14000 observations.

Je vous en ai fait parvenir le procès-verbal de synthèse le 25 mars 2024 auquel vous avez bien voulu apporter vos réponses le 12 juin dernier.

La commission d'enquête a estimé qu'il était impératif d'attendre vos réponses avant de poursuivre la rédaction de son rapport. Elle apprécie le travail important qui a été fourni par vos services pour produire de façon très détaillée les éléments qui vont nous permettre de formuler un avis circonstancié sur le nouveau PLU.

Je pense qu'il nous faudra sans doute plus d'un mois pour procéder à l'analyse exhaustive de vos réponses au regard des dispositions préconisées pour le nouveau PLU et des observations du public.

En conséquence je devrais être en mesure de vous remettre le rapport de la commission d'enquête avant la fin du mois de Juillet, mais nous ferons tout notre possible pour respecter un délai plus court.

J'ai donc l'honneur, en application des articles L. 123-15 et R. 123-19 du code de l'environnement, de solliciter un report du délai de remise du rapport de notre commission.

Je vous remercie de la bienveillance que vous voudrez bien accorder à la présente et vous prie de croire, Madame la Maire, à l'expression de mes sentiments respectueux.

signé

Marcel Linet

Copie : Madame Dhiver vice - présidente du Tribunal Administratif de Paris

## 6.14 ANNEXE 14 Réponse de la ville sur le report du délai



Direction de l'Urbanisme  
Sous-Direction des Ressources  
Bureau du Service Juridique

Affaire suivie par : Gladys Chassin

N/Réf. : Révision du PLU – rapport d'enquête publique

Paris, le : **27 JUIN 2024**

Objet : Réponse à votre demande de report du  
délai de remise du rapport d'enquête  
publique

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 17 juin 2024, vous avez sollicité le report du délai de remise du rapport de la Commission d'enquête publique que vous présidez, concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.

Conformément aux dispositions de l'article L123-15 du code de l'environnement, je vous informe que je donne un avis favorable à la remise de votre rapport au plus tard fin juillet. Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Maire de Paris et par délégation,  
Le Directeur de l'Urbanisme

  
Stéphane LECLER

Monsieur Marcel LINET  
Président de la Commission d'enquête  
publique relative à la révision du PLU de Paris  
11 bis, rue des Deux Sœurs  
93160 Noisy le Grand

121, avenue de France - CS 51398 - 75639 Paris CEDEX 13  
Tél : 01 42 76 23 77 - Courriel : [gladys.chassin@paris.fr](mailto:gladys.chassin@paris.fr)